

Juin/2020

D'HANDWIERK

MAGAZINE DE L'ARTISANAT AU LUXEMBOURG

VORTEILE VON LEASING FÜR UNTERNEHMEN

Unkomplizierte Finanzierung, rundum sorglos Paket

GUIDANCE CHAMBRE DES MÉTIERS

#BoostHandwierk

MICHEL RECKINGER, PRÄSIDENT DER FDA

Stürmische Zeiten



Le e-Crafter

Électrique. Pratique. Innovant.

e-Crafter Fourgon 100 kW

899,- € HTVA/mois

FinancialRenting.

avec acompte de : 0,- €
36 mois / 15.000 km/an

- > autonomie WLTP jusqu'à 156 km
- > charge rapide CSS
- > charge utile: 907 kg
- > L/l/h: 5,98m x 2,04m x 3,05m



Le e-Crafter répond dès aujourd'hui aux défis de demain et ce, avec un volume du compartiment de chargement exploitable dans sa totalité, comme vous êtes en droit d'attendre d'un Crafter du futur. Profitez d'un équipement complet: climatronic à régulation à air dynamique, système de navigation «Discover Media» avec écran tactile 8», projecteurs à LED avec phares de jour à LED, Régulation des feux de route «Light Assist», Caméra de recul «Rear View», système d'aide au stationnement à l'avant et à l'arrière avec protection latérale active, assistant de maintien de voie «Lane Assist», régulateur de vitesse avec limiteur de vitesse, volant multifonctions (3 branches), système de surveillance périphérique «Front Assist» avec fonction de freinage d'urgence City, plancher en bois dans le compartiment de charge, revêtement intérieur latéral dans le compartiment de charge (jusqu'au cadre de toit) en contreplaqué, banquette double pour passagers avec dossier rabattable et beaucoup plus encore.

Découvrez nos offres ainsi que la liste des partenaires Volkswagen Utilitaires au Luxembourg sur: volkswagen-utilitaires.lu

Consommation moyenne : 21,54 kWh/100 km (avec une charge de 975 kg).

Émission CO₂ combinée: 0 g/km | Autonomie WLTP: 156 km (ville). Valeurs déterminées suivant la méthode de mesure légalement obligatoire.

Vous trouverez de plus amples informations sur les différences entre les normes WLTP et NEDC sur www.volkswagen-utilitaires.lu ou auprès de votre conseiller de vente Volkswagen Utilitaires.



Véhicules
Utilitaires



Paul Reckinger n'est plus.

Paul Reckinger, un des personnages les plus emblématiques de l'artisanat luxembourgeois s'est éteint le 26 mai dernier à l'âge de 83 ans.

Le patron de la société de génie technique eschoise Reckinger Alfred S.A. a marqué de son empreinte les organisations artisanales au Luxembourg et en Europe.

Sa carrière au sein des instances fédérales a débuté en 1966 lorsqu'il a rejoint le conseil d'administration des Fédérations Réunies des Patrons Installateurs Sanitaires et des Patrons Installateurs de Chauffage et de Climatisation, organisation laquelle il a présidé à partir de 1992.

A partir de 1993 Paul Reckinger siégeait au comité de la Fédération des Artisans où il représentait les métiers du génie technique.

Sur le plan européen, l'ingénieur et maître installateur de formation prenait la présidence de l'association « Génie Climatique International » qui regroupe les associations professionnelles nationales du génie technique. L'initiative phare de sa présidence était de regrouper les différents métiers du génie technique au sein d'une même organisation, présegeant ainsi des évolutions similaires dans d'autres pays, notamment au Luxembourg.

Au niveau national Paul Reckinger a contribué à la création de l'Union des Entreprises Luxem-

bourgeoises en 2000 en tant que président de la Chambre des Métiers.

En 2002 M. Reckinger a poursuivi son engagement au niveau européen en accédant à la présidence de l'UEAPME (Union Européenne de l'Artisanat et des PME), devenue SME United par la suite, et qui est le partenaire social représentatif pour l'artisanat et les PME en Europe.

Au Luxembourg, Paul Reckinger a été à la présidence de la Chambre des Métiers en 1997, un mandat lequel il a assumé jusqu'en 2007.

L'engagement de M. Reckinger en faveur de l'artisanat et de ses entreprises a été exemplaire tout au long de sa carrière et le secteur lui est profondément redevable.

Paul Reckinger était aussi le père de Michel Reckinger, président en fonction de la Fédération des Artisans.

Paul Reckinger laisse un souvenir inaltérable. La Chambre des Métiers et la Fédération des Artisans présentent leurs sincères condoléances à sa famille et à ses proches.



IMPRESSUM

SECRÉTARIAT ET RÉDACTION :

Fédération des Artisans
Tél. : (+352) 42 45 11 1
info@fda.lu
www.fda.lu

Chambre des Métiers
Tél. : (+352) 42 67 67 1
contact@cdm.lu
www.cdm.lu

2, Circuit de la Foire Internationale
L-1347 Luxembourg
BP 1604 - L-1016 Luxembourg

DIRECTION ARTISTIQUE :

Dominique Bernard
RÉGIE/RÉDACTION :

Jeff Karier
Nathalie Burg

CRÉDITS PHOTOS :
Shutterstock.com,
CDM, FDA

RÉGIE PUBLICITAIRE :
regie.lu,
2, rue Christophe Plantin,
BP 1008, L-1010 Luxembourg,
Tél. : 4993 9000,
regie@regie.lu

IMPRESSION :
Print Solutions s.à r.l.

EDITEUR:



+352 42 45 11 1
info@fda.lu
www.fda.lu

"Nous attirons également votre attention sur le fait que certaines dates ou informations sont susceptibles de changer selon les décisions gouvernementales qui pourraient être prises après le 20 avril, date de mise en production du magazine."

D'HANDWIERK

Le magazine
du secteur de l'Artisanat
au Luxembourg



PROCHAINES PARUTIONS

16 SEPTEMBRE 2020

Assurances et finances

14 OCTOBRE 2020

Information et digitalisation

18 NOVEMBRE 2020

Management et ressources humaines

D'HANDWIERK, c'est le magazine de la Fédération des Artisans du Luxembourg et de la Chambre des Métiers

Distribués à 8.700 exemplaires, D'Handwierk est le média idéal pour toucher tous les entrepreneurs actifs dans le secteur de l'artisanat.

Réservez dès maintenant votre annonce,
informations sur www.regie.lu

Pour tout renseignement complémentaire,
n'hésitez pas à nous contacter:

Tél.: (+352) 4993 9000
info@regie.lu / regie.lu

regie.lu



14-16

POLITIQUE

„ES FEHLEN DIE PERSPEKTIVEN“

Tom Oberweis, Präsident
der Handwerkskammer



20-24

ÉCONOMIE

**LES ARTISANS FACE
AU LOCK DOWN**

Des témoignages différenciés
en fonction des secteurs d'activités



06-09

EDITO

#BLEIFTDÖHEEM

Covid-19



58-60

POLITIQUE

STÜRMISCHE ZEITEN

Interview mit Michel Reckinger,
Präsident der Fédération des Artisans

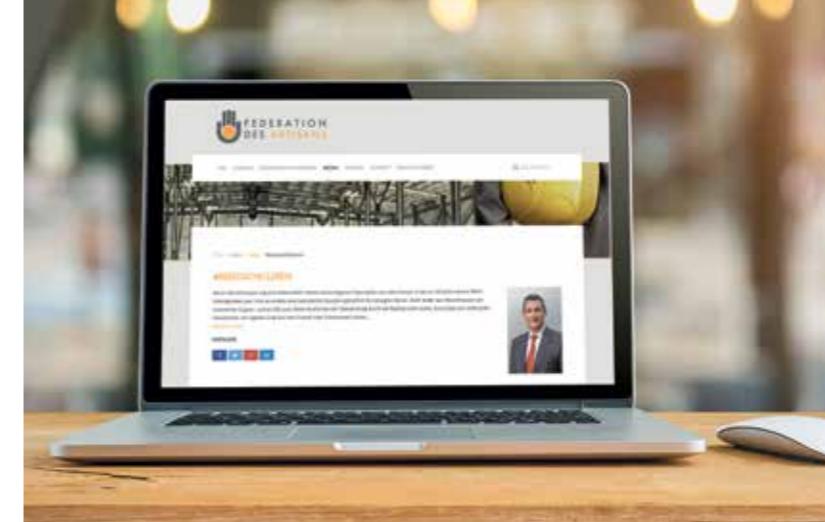


48-53

THÉMATIQUE

**UNKOMPLIZIERTE FINANZIERUNG,
RUNDUM SORGLOS PAKET**

Vorteile von Leasing für Unternehmen



54-56

THÉMATIQUE



**PASSEND ZUM
EINSATZBEREICH**

Die Wahl eines neuen Nutzfahrzeugs

STANDARDS

03

FOCUS

70

AGENDA/EVENTS

ONLINE



Video



Galerie



Infos

ACTUALITÉ

12-13 #BOOSTHANDWIERK
Guidance Chambre des Métiers

CHRONIQUE JURIDIQUE

18-19 LE VOTE DE DEUX MESURES
EXCEPTIONNELLES EN MATIÈRE
DE BAUX COMMERCIAUX OU
À USAGE PROFESSIONNEL
La proposition de loi 7551



ÉCONOMIE

26-30 FRAPPÉ DE PLEIN FOUCET PAR
LA PANDÉMIE COVID-19
L'Artisanat au 1er trimestre 2020

32-34 UNE ANNÉE POSITIVE,
AVANT LA CRISE COVID-19
Chiffres-clés de l'Artisanat en 2019

INNOVATION&DIGITAL

36-37 LA MODÉLISATION DES DONNÉES
DU BÂTIMENT (BIM)
Success Stories

FORMATION

40-41 ENTDECKE DEN MEISTER IN DIR
UND INFORMIERE DICH!
ONLINE-INFOVERANSTALTUNG
Abteilung „Brevet de Maîtrise“
der Chambre des Métiers

ÉNERGIE

42 NEUE PLANUNGSHILFE
FÜR EXPERTEN DER ELEKTRO-
UND GEBÄUDETECHNIK
Elektromobilität in Mehrfamilien-
häusern und Zweckgebäuden

INFO

45 LE PLAN DE RELANCE
DU GOUVERNEMENT
AU CENTRE DES DISCUSSIONS
L'assemblée plénière de la CDM
du 25 mai 2020

EUROPE ET GRANDE RÉGION

45 INTERNATIONALE
KOOPERATIONSANGEBOTE
Online

CHAMBRE
DES MÉTIERS
Luxembourg

FÉDÉRATION

62-66 #BREEDSCHELLEREN
Blog von Romain Schmit

68 LES NÉGOCIATIONS AVEC LES SYNDICATS
SUR UN AMÉNAGEMENT DU CONGÉ
COLLECTIF ONT ÉCHOUÉ
Secteur de la construction

69 UXEMBURGER LEBENSMITTELHANDWERK:
GENUSS VON NEBENAN!
Confédération Liewensmëttelhandwerk

UFDA



COVID-19

#bleiftdoheem.



Je nach Wirtschaftssektor hieß es während 1 oder 2 Monaten (oder für einige noch länger): bleift doheem. Dann kamen die sukzessiven Lockerungen in den unterschiedlichen Sektoren und es hieß auf einmal: bleif gesond! Unter der Vorgabe allerdings, dass "bleif doheem" weiterhin aktuell bleibt, weil das Virus ja noch immer da ist.

Endlich durften die Unternehmen also wieder arbeiten. Der Markt, den die verschiedenen Regierungsentscheidungen aus dem Monat März ihnen vorenthalten hatte, wurde wieder zugänglich. Für die einen ab dem 20. April, für die anderen ab dem 11. Mai, zu guter Letzt kamen die Gastronomie und die Tourismusbranche Ende Mai auch noch in den Genuss der Öffnung ihrer Aktivitäten. Die Betriebe konnten wieder arbeiten und Rechnungen schreiben, Geld verdienen und eigenverantwortlich ihre Wirtschaftsaktivitäten betreiben und finanzieren. So weit, so gut!

Was bleibt, ist der bittere Nachgeschmack der verpassten Chancen, des Nicht-verstanden-werdens, es bleibt die Tatsache, dass die Selbstständigen gefühlt keinerlei politische Heimat (mehr?) haben, und die entsprechenden Diskussionen darüber, welche Hilfen ihnen den nun zugestanden werden sollten zeigen eigentlich nur die Spitze des Eisbergs. Es bleibt das Gefühl einer Entfremdung. Der Selbständige und das Unternehmen als Mittel zum Zweck und nicht ein unverzichtbarer und geschätzter Teil einer auf Wohlstand ausgelegten Gesellschaft.

Da wurde viel über die Moral der armen Bürger sinniert, welche zuhause unter unglaublichen psychologischen Schwierigkeiten leiden würden, weil sie eben zuhause bleiben mussten.

Es wurden sich, zu Recht, große Sorgen um die Befindlichkeiten und den seelischen Zustand der „Confinierten“ gemacht.

Zu keinem Moment fragte aber jemand, wie denn eigentlich die Moral der Unternehmer sei, unter welchem psychologischen Stress und unter welchen Zukunftsängsten sie denn leiden würden.

Schliesslich waren es die Unternehmer, denen die Existenzgrundlage kurzerhand entzogen wurde, deren Umsätze von heute auf morgen teilweise integral wegbrachen, Umsätze, mittels derer die Unternehmen nicht nur die Löhne der Mitarbeiter finanzieren, sondern auch Steuern und Abgaben, mittels derer die laufenden Kosten wie Mieten, Energie, Versicherungen, Leasing etc. ebenso finanziert werden wie auch die Investitionen in die Zukunft oder die Unter-

nehmerentlohnung selber, auch noch Gewinn genannt. Es waren die Unternehmer, die während Wochen im Unklaren darüber gelassen wurden, wie es denn weitergehen soll, während einige Auserwählte unter ihnen immerhin aus dem Wirtschaftsministerium gütiger weise mit einer Zuwendung bedacht wurden, die manchmal das Schlimmste verhinderte, allerdings nie auch nur annähernd in die Nähe der tatsächlich entstandenen Kosten kamen.

Es ist von daher auch keine Überraschung, wenn die Fédération des Artisans auch weiterhin fordert, rückwirkend zumindest generelle Finanzhilfen an ALLE Unternehmen ohne weitere Einschränkungen zu gewähren, ebenso wie ein an die Methodik des Kurzarbeitergelds angelehntes Ersatzgehalt für ALLE betroffenen Unternehmer. Alles andere ist politische Willkür. Es geht einfach nicht, Unternehmer wie die Bohnen im bekannten Märchen in „gute“ und „schlechte“ zu unterscheiden!

Es waren die Unternehmer, die während dem Lockdown dauernd im Betrieb waren, um nach dem Rechten zu sehen, die Lohnabrechnung zu erledigen oder Rechnungen zu bezahlen und manchmal auch zu schreiben, oder einfach nur um DA zu sein. Es waren die Unternehmer, die sich die ganze Zeit über Post-COVID-Strategien den Kopf zerbrachen und sich neue Konzepte zurechtlegten, um ihren Betrieb weiter zu entwickeln.

„Um durchzustarten brauchen alle Sektoren auch weiterhin Hilfe. Dafür muss schnellstens geklärt werden, wie es denn konkret mit der Kurzarbeit aussieht und wie der gesetzliche Rahmen angepasst werden muss.“

Sicher. Die Arbeitnehmer waren mehr oder weniger eingesperrt und konsumierten übers Internet. Wie der Leidensdruck des Einzelnen ausgesehen haben mag, kann man nur schwer beurteilen. Fakt ist aber, dass Unternehmer und Selbständige, neben den ganzen Coronaproblemen, die einzigen waren, die auch noch ohne Gehalt dastanden. Ist das die viel diskutierte Solidarität mit der lokalen und regionalen Wirtschaft?

Heute, nach rund zwei Monaten sektoruell unterschiedlicher Beschränkungen, sind die meisten Wirtschaftsbereiche wieder aktiv, wenn auch unter sanitären Vorgaben, welche nicht



unbedingt produktivitätsfördernd sind. Und was passiert? Anstatt nach „bleif doheem“ nun zu sagen „komm mir rappen un“ hat sich als Irrglaube herausgestellt. Die Gewerkschaften waren nur daran interessiert, dass der Sommerurlaub nicht ins konjunkturelle Wasser fällt. Anstatt nach zwei Monaten Zwangsurlaub nun endlich zu arbeiten, was das Zeug hält, um die Wirtschaft, die Unternehmen zu stärken, schreiben Gewerkschaften Drohbriefe an Unternehmen, weil Angestellter X vor zwei Wochen eine halbe Überstunde geleistet hätte und diese noch nicht vollumfänglich vergütet sei. Dieselben Gewerkschaften, die an die gleichen Unternehmen Briefe schreiben und Bonuszahlungen verlangen, weil Mitarbeiter sich nicht krankgemeldet haben oder eben keine Kurzarbeit machen konnten.

Hallo? Kann mir jemand erklären, was hier abgeht?

Haben wir da nicht ein klitzekleines Luxusproblem?

Nach 2 Monaten zuhause fällt keinem etwas Besseres ein, als auf angestammte oder welche Rechte auch immer zu pochen? Das Normalste der Welt wäre doch wohl eher, wie in einer Wiederaufbauphase oder nach einer Krise (oder gar noch mittendrin?) wohl oder übel üblich, die Ärmel hochzukrempeln und um das Überleben des Unternehmens zu kämpfen oder zumindest nachzufragen, wie es denn so aussieht mit der wirtschaftlichen Gesundheit. Aber nein, nicht hier im gesegneten, durchindexierten und ajustierten Luxemburg. „Hier ist das alles gaaaanz anders“!

Hier gibt es Urlaub auf nicht gearbeitete Zeit, egal ob krankheitsbedingt oder wegen Pandemie oder Familie, hier ist keine

Gewerkschaft zu irgendwelchen Solidaritätsabwägungen fähig, indem auch nur ein paar Tage Urlaub ins nächste Jahr verlegt werden, oder indem die Arbeitszeiten an die geänderte Situation angepasst werden. Danke für Nichts, wir werden darauf zurückkommen.

Die Solidarität, die die Unternehmen verspüren, ist die, welche sie selber während all dieser Wochen ohne Entlohnung - nicht einmal 80% - in den Betrieb steckten, damit es überhaupt noch einmal losgehen kann.

Alles andere sind nur Schlagworte in den Sozialen Medien.

Anstatt über Neustart und ähnliches nachzudenken, sollte die Politik vielleicht versuchen zu erklären, dass es ohne Unternehmen keine Arbeitnehmer, keine Entlohnung, kein Wirtschaftssystem und schon gar keine Gesellschaft gibt. Und dass gearbeitet anstatt auf Rechte gepocht werden muss. Mit Sozialurlaub wurde Luxemburg nicht zu dem, was es heute ist. Wenn der letzte Unternehmer die Flinte ins Korn geschmissen hat, werden wir feststellen, dass wir Urlaub und Indextranchen nicht essen können.

Um tatsächlich neu zu starten, brauchen die Unternehmen ihre Mitarbeiter, keine Krankenscheine oder Familienurlaube. Um durchzustarten brauchen die Unternehmen Mitarbeiter, keine Lohnempfänger. Übrigens hat „Lohn“ etymologisch mit „Belohnung“ zu tun...





COVID-19

#bleiftdoheem.



Pour certains secteurs de l'économie le mot d'ordre pendant 1 ou 2 mois (ou même plus longtemps pour certains) était : bleift doheem. Puis, après des vagues de déconfinements successives la devise a changé en: bleif gesond ! Toutefois, le "bleif doheem" restant d'actualité car le virus est toujours là.

Finalement, les entreprises ont été autorisées à reprendre leurs activités. Les marchés qui ont été fermés par les différentes décisions gouvernementales du mois de mars sont redevenus accessibles. Pour certains d'entre eux, à partir du 20 avril, pour d'autres à partir du 11 mai, et enfin, à la fin du mois de mai, la restauration et le tourisme ont également pu reprendre du service. Les entreprises ont pu travailler à nouveau et écrire des factures, générer de liquidités et gérer et financer leurs activités économiques de manière indépendante. Jusqu'ici, tout va bien !

Ce qui reste, c'est l'arrière-goût amer d'une occasion manquée, le sentiment ne pas être compris, le fait que les indépendants n'ont plus de relais politique, et les discussions sur les aides qu'il faudrait leur apporter maintenant ne montrent que la partie émergée de l'iceberg.

On s'est fait beaucoup des soucis au sujet de la santé psychologique des personnes confinées.

On n'a, en revanche, très peu parlé du moral des entrepreneurs, leur stress psychologique auquel ils sont soumis et les angoisses qu'ils subissent.

Après tout, ce sont les entrepreneurs qui ont été privés de leurs moyens d'existence. Leur chiffre d'affaires s'est effondré du jour au lendemain. Le chiffre d'affaires qui non seulement paie les salaires des employés, mais aussi les impôts et taxes, les loyers, l'énergie, les assurances, le crédit-bail, etc. ainsi que les investissements et la rémunération des entrepreneurs eux-mêmes, également appelée profit.

Ce sont les entrepreneurs qu'on a laissé en plan pendant des semaines, tandis que quelques heureux ont finalement reçu une subvention du ministère de l'Economie, ce qui a parfois empêché le pire mais n'a jamais suffi pour couvrir les coûts réellement encourus.

Il n'est donc pas surprenant que la Fédération des Artisans continue à exiger qu'au moins une aide financière générale soit accordée rétroactivement à TOUTES les entreprises sans aucune autre restriction, ainsi qu'un salaire de remplacement basé sur la méthodologie du chômage partiel pour TOUS les entrepreneurs concernés. Tout le reste est de l'arbitraire politique. Il est tout simplement impossible de

faire la différence entre les "bons" et les "mauvais" entrepreneurs comme les graines du célèbre conte de fées !

Ce sont les entrepreneurs qui ont gardé la boutique pendant la fermeture, qui ont viré les salaires et réglé les factures. Ce sont les entrepreneurs qui se sont creusés la tête pour trouver des stratégies post-COVID et pour développer de nouveaux concepts pour leur entreprise.

Bien sûr, les salariés étaient plus ou moins enfermés chez eux, ce qui n'est certainement pas une situation agréable. Il est cependant un fait que les entrepreneurs et indépendants étaient les seuls à n'avoir touché aucun salaire. Est-ce comme cela que se matérialise la solidarité avec l'économie locale qu'on a tellement mise en avant ?

« La chose la plus normale au monde serait de retrousser ses manches et de se battre pour la survie de son entreprise ou du moins de demander comment celle-ci se porte économiquement en pleine crise. »

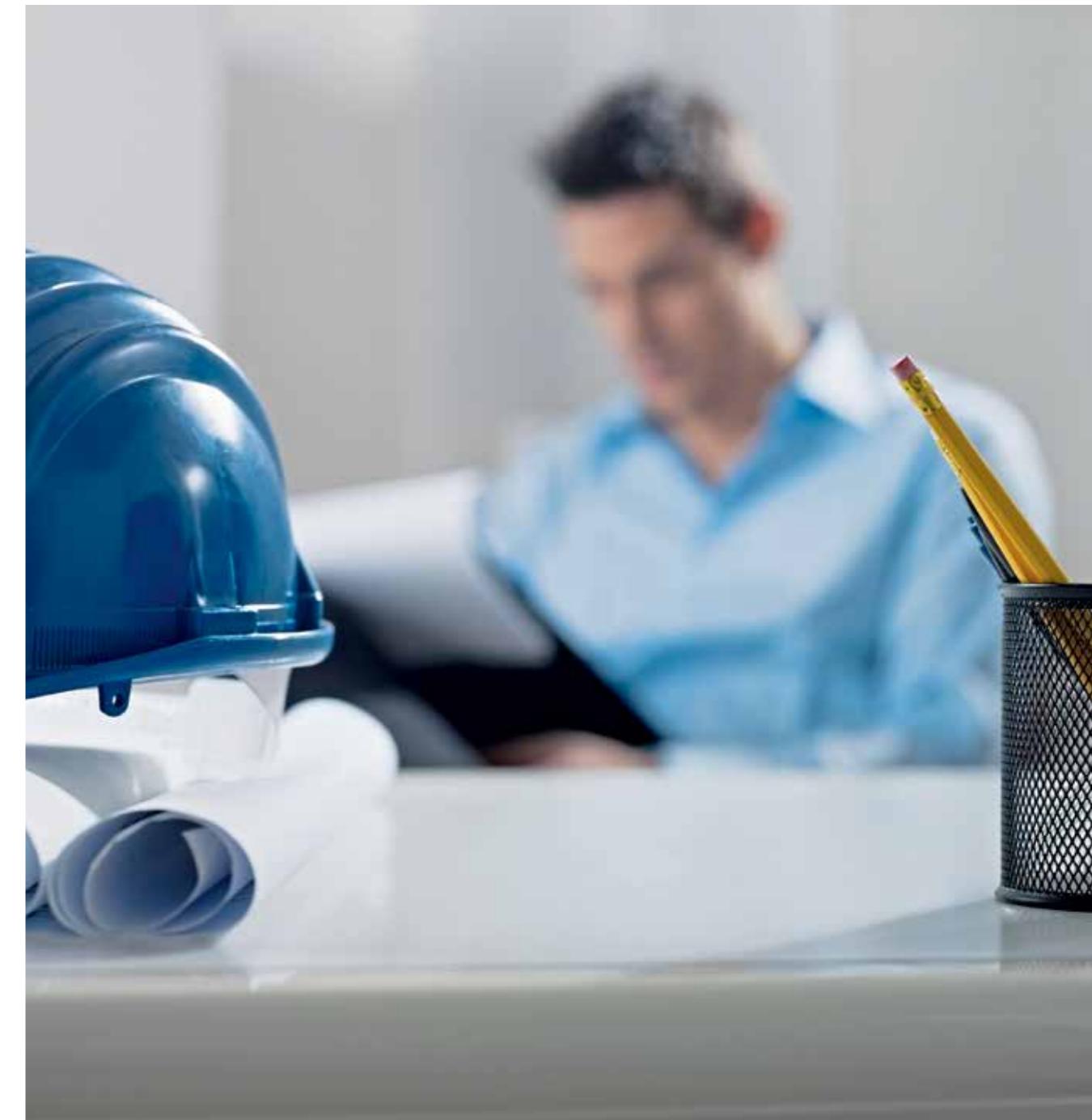
Aujourd'hui, après un shutdown de plus ou moins deux mois, la plupart des secteurs de l'économie sont à nouveau actifs, bien que les restrictions sanitaires ne favorisent pas nécessairement la productivité. Et que se passe-t-il ? Le "Komm mir rappen un" n'a malheureusement pas pris la relève du "bleif doheem". La priorité des syndicats est de s'assurer que les vacances d'été ne tombent pas dans l'eau.

Pour le reste, certaines entreprises ont même reçu des courriers de syndicats les menaçant de fermeture, car le salarié X aurait presté une demi-heure supplémentaire qui ne serait pas encore réglée avec le supplément qui va avec. Les mêmes syndicats qui demandent le versement de primes pour les employés qui n'étaient pas en arrêt maladie ou en chômage partiel.

Allô ? Quelqu'un peut-il expliquer ce qui se passe ?

N'avons-nous pas un petit problème de luxe ici ?

Après deux mois à la maison, le premier réflexe est de formuler des revendications ? La chose la plus normale au monde serait de retrousser ses manches et de se battre pour la survie de son entreprise ou du moins de demander comment celle-ci se porte économiquement en pleine crise. De toute évidence, au Luxembourg les horloges tournent différemment.



Ici, on accorde du congé sur le temps qu'on a passé confiné et aucun syndicat n'est capable de faire preuve d'un peu de solidarité en transférant ne serait-ce que quelques jours de vacances sur l'année suivante, ou en adaptant les horaires de travail à la nouvelle situation. Merci pour rien, nous y reviendrons.

Les politiciens devraient peut-être essayer d'expliquer que sans entreprises, il n'y a pas de salariés, pas de rémunération, pas de système économique et certainement pas de société. Et sur le fait que ce n'est pas en ne pas travaillant que le Luxembourg est devenu ce qu'il est aujourd'hui. Lorsque le dernier entrepreneur aura jeté l'éponge, nous constaterons que nous ne pouvons pas manger ni les jours de congé ni les tranches d'indexation.



Fédération des Artisans
r.schmit@fda.lu
Secrétaire général
+352 42 45 11 - 26

ENTDECKE **DEN MEISTER IN DIR!**

DU MÖCHTEST DEIN EIGENES UNTERNEHMEN GRÜNDEN,
DEIN KNOW-HOW WEITERGEBEN, VERANTWORTUNG
ÜBERNEHMEN UND DICH WEITERENTWICKELN?
Entscheide Dich für den Meisterbrief der Chambre des Métiers.

brevet.cdm.lu



CHAMBRE
DES METIERS
Luxembourg



BREVET
DE MAÎTRISE



ANMELDUNGEN
AB DEM 15. JUNI
brevet.cdm.lu



CHAMBRE
DES METIERS
Luxembourg



GUIDANCE CHAMBRE DES MÉTIERS

#BoostHandwierk.

Depuis le début de la crise sanitaire Covid-19, la Chambre des Métiers mobilise ses équipes afin d'offrir un support quotidien à l'Artisanat via sa hotline. Ainsi, en l'espace de 8 semaines plus de 9.500 conseils ont été donnés via téléphone ou courriel. Avec la sortie de crise, l'équipe pluridisciplinaire des conseillers économiques et juridiques offre un service de guidance et d'accompagnement nouveau aux entreprises artisanales dans le cadre de leur relance.



Avec le déconfinement progressif du 20 avril et du 11 mai 2020, les entreprises artisanales ont, en principe, repris leurs activités. Toutefois, la situation est encore loin de se normaliser. Ainsi, les enquêtes de la Chambre des Métiers ont montré la gravité de la crise économique et les problèmes de liquidités dus à la réduction massive du chiffre d'affaires d'une grande majorité d'entreprises artisanales. Beaucoup d'entre elles ont connu des annulations de commandes ou de projets, donc des pertes irréversibles qui ne sauraient être rattrapées. D'autres ont connu des commandes ou des projets reportés,

Hotline
Tél. 42 67 67 – 550
et
boosthandwierk@cdm.lu

susceptibles de renforcer les problèmes de liquidités, alors que les entreprises doivent toujours faire face à leurs coûts fixes.

Une gestion de sortie de crise et de relance qui s'annonce difficile

Les entreprises artisanales se voient ainsi confrontées à de nombreux défis :

- Comment réorganiser l'entreprise afin de travailler et de gagner plus ?
- Quelles sont les limites au niveau du droit du travail (flexibilisation du temps de travail, congés, licenciements) ?
- Est-ce que toutes les possibilités en matière de gestion des liquidités ont été éprouvées (aides directes et aides remboursables étatiques, garanties de prêts, recouvrement auprès des débiteurs privés, débiteurs publics, etc.) ?
- Est-ce que de nouvelles aides étatiques sont disponibles pour la phase de relance ?
- Qu'en est-il des différents aspects de responsabilité du chef d'entreprise (entreprise en difficulté, personnes

vulnérables, mesures sanitaires, etc.) ? ...

Mise en place d'un nouveau service de guidance via la hotline #BoostHandwierk

Afin de guider et de conseiller les entreprises artisanales dans la gestion de la période difficile de sortie de crise, mais également dans la relance de leurs activités, l'équipe de la Chambre des Métiers se mobilise pour soutenir les entreprises artisanales dans la recherche de solutions à leurs problèmes stratégiques et opérationnels. Selon la gravité des difficultés économiques, les guidances et assistances suivantes peuvent être prévues :

- première assistance/guidance et conseils concernant les aides étatiques (e.a. nouvelles aides prévues par « Neistart Lëtzebuerg ») par

les économistes de la Chambre des Métiers ;

- assistance juridique par les juristes de la Chambre des Métiers (licenciement économique ; droit contractuel ; faillites, ...);



Hotline #BoostHandwierk : 42 67 67 – 550 // boosthandwierk@cdm.lu

(Lu – Ve : 9h00 – 12h00 et 14h00 – 17h00)

Consultez également la page spéciale « covid-19 et relance » sur :
<https://www.yde.lu/gestion-entreprise/boosthandwierk>

de l'entreprise ...) : <https://www.cdm.lu/formation-continue/agenda-des-formations>

La Chambre des Métiers proposera après cette première analyse de la situation économique de l'entreprise et de ses perspectives des conseils en interne et pourra proposer un suivi par une fiduciaire, la Mutualité des PME, ou un autre conseiller externe, dans le domaine qui nécessite un accompagnement à moyen terme.

Une coopération a été engagée avec Luxinnovation dans le cadre de son nouveau programme « Fit4Resilience » (www.luxinnovation.lu) et avec le projet #ReAct de la House of Entrepreneurship (www.houseofentrepreneurship.lu).

Chambre des Métiers
#BoostHandwierk
boosthandwierk@cdm.lu
+352 42 67 67 - 550

more than electrifying

genista
FEELING GOOD

- chauffage
- sanitaire
- climatisation & ventilation
- électricité
- systèmes de sécurité
- réseaux IP
- téléphonie
- connected home

GENISTA.LU



TOM OBERWEIS, PRÄSIDENT DER HANDWERKS KAMMER

„Es fehlen die Perspektiven“.

Mit rund neun Milliarden Euro unterstützt die Regierung Wirtschaft und Arbeitnehmer wegen der Corona-Krise. Der Handwerkskammer ist das Hilfspaket nicht ausgewogen genug. Präsident Tom Oberweis fordert deshalb weitere Anstrengungen und Maßnahmen, damit der Mittelstand möglichst unbeschadet durch die Krise kommt.

Tom Oberweis, Ihr Positionspapier zur Bewältigung der Corona-Krise beinhaltet nicht weniger als 36 Maßnahmen. Das geht von einer „Task Force“-Ausbildung über die Aussetzung der Ablauffristen für Baugenehmigungen bis hin zu einer Reform des Urlaubs aus familiären Gründen. Ist das nicht zu viel verlangt, und: Muss der Staat jetzt wirklich für alles einspringen?

Als Handwerkskammer stellen wir keine konkreten Forderungen an die Politik, sondern wollen Denkanstöße liefern und darauf aufmerksam machen, wo man den Hebel ansetzen könnte. In unserem Katalog schlagen wir viele Maßnahmen vor, die relativ leicht umsetzbar sind – etwa die Gewährleistung der Ausbildung durch die Einrichtung einer Task Force. Auch die Beschleunigung der Implementierung des Integrierten nationalen Energie- und Klimaplans Luxemburg für 2021/2030 ist notwendig. Dass die Betriebe in dieser Hinsicht unterstützt werden müssen, hat für alle Vorteile. Schließlich geht es auch nach wie vor darum, den Klimawandel erfolgreich abzuwenden. Zudem schlagen wir Hilfen vor, um die Rentabilität der Betriebe zu stärken. Die Übernahme von Sozialversicherungsbeiträgen liegt uns besonders am Herzen.

„Tom Oberweis, Präsident der Handwerkskammer, fordert weitere Unterstützung für Unternehmen.“

Die Betriebe, die Kurzarbeit beantragt haben, müssen derzeit die Sozialbeiträge ganz übernehmen. Zudem muss die Möglichkeit auf Kurzarbeit für Unternehmen aus allen Wirtschaftszweigen in den nächsten Monaten unbedingt beibehalten werden. Kurz gesagt: Wir sehen uns als Partner der Regierung, nur gemeinsam können wir etwas erreichen.

Heute beginnt eine weitere Lockerungsphase für viele Handwerksbetriebe. Ist Erleichterung bei den Unternehmen bereits zu spüren?

Die Lockerungen der Corona-Maßnahmen sind ein Lichtblick für unsere Branche. Das bedeutet aber nicht, dass die Probleme geringer werden, im Gegenteil. Unser Papier enthält Vorschläge, die kurzfristig noch im Mai und mittelfristig von Juni bis Dezember des Jahres umsetzbar sind. Wichtig ist: Die Unternehmen brauchen Perspektiven und Planungssicherheit. Das hören wir auch immer von unseren Mitgliedern.



Die wirtschaftlichen Probleme werden nach der Corona-Krise nicht kleiner werden – etwa wegen derzeit existiell notwendiger Verschuldung oder drohender Rezession. Das wird zu weiteren wirtschaftlichen Einbußen führen. Es müssen daher bereits jetzt auch Initiativen diskutiert werden, die kleinen und mittelständigen Betrieben Sicherheit geben und das Überleben auch nach der Krise weitgehend ermöglichen.

Sie schlagen unter anderem die Ernennung eines nationalen Koordinators vor, der die Maßnahmen zur Stützung der luxemburgischen Wirtschaft in der Corona-Krise zentral führt ...

Im Gesundheitsministerium arbeitet ein Krisenstab, der aus unserer Sicht gut funktioniert. Wir fragen uns, warum es einen solchen Stab nicht auch im Wirtschaftsministerium gibt. Angesichts der sehr unterschiedlichen Bereiche wäre eine Koordinationsstelle auf nationaler Ebene äußerst hilfreich – vor allem dann, wenn die beteiligten Akteure mit am Tisch sitzen würden. Wir bedauern, dass wir vielfach nicht früh genug eingebunden wurden. Wir sind zwar punktuell um Rat gebeten worden, aber bei der Ausarbeitung einzelner Maßnahmen dann nicht gefragt worden. Hätte es eine Koordinationsstelle wie im Gesundheitsministerium gegeben, hätten vielleicht mehr wichtige Impulse umgesetzt werden können.

Sie fordern nun Zusatzentschädigungen für Wirtschaftsakteure in bestimmten Handwerksbereichen, etwa im Lebensmittelbereich, im Gesundheits- und Hygienebereich. Wie stellen Sie sich das konkret vor?

Das am 25. März vorgestellte Regierungsprogramm hat die Handwerkskammer sofort begrüßt. Die Politik hat mit wirksamen Hilfen vor allem für die Betriebe des Mittelstandes schnell reagiert. Zu den Hauptmaßnahmen zählen Kurzarbeit und Rückzahlungshilfen für die Betriebe. Was Mittelstandsminister Lex Delles während der ersten Phase gesagt hat, ist ganz klar: Die Regierung kann bei der Verteilung der Hilfen nicht auf das Prinzip Gießkanne setzen. Nun muss aber in einer zweiten Phase untersucht werden, inwiefern verschiedene Sektoren noch immer unter der Corona-Krise leiden. Zum Beispiel werden viele deshalb, weil sie nur eine begrenzte Anzahl von Kunden pro Tag bedienen können, nicht in der Lage sein, möglichst bald zum vorherigen monatlichen Umsatzniveau zurückzukehren. Ich denke



Tom Oberweis: „Jetzt ist die richtige Zeit, um am fünften Aktionsplan für den Mittelstand konkret weiterzuarbeiten.“



zum Beispiel an den Kosmetik-Bereich, der unter strengen Auflagen harte Sicherheitsmaßnahmen hinnehmen und organisieren muss. Dort entstehen zusätzliche Kosten und es stellt sich die Frage, wer das bezahlt – geben die Betriebe das an die Kunden weiter oder hilft womöglich der Staat? Es geht darum, sektoruell differenziert vorzugehen und zu untersuchen, für wen welche Einschränkungen bestehen, wo strikte Sicherheitsmaßnahmen noch immer nötig sind und wer Unterstützung braucht.

Sie fordern ebenfalls eine Anpassung des obligatorischen Kollektivurlaubs im Bausektor. Wie stellen Sie sich den konkret vor?

Die betroffenen Verbände und Parteien führen derzeit noch Diskussionen über eine mögliche Anpassung; wir sind lediglich Beobachter. Grundsätzlich muss man bedenken, dass die Betriebe lange geschlossen waren, lange keine Aufträge hatten. Ist dann wegen des Kollektivurlaubs noch mal drei Wochen alles zu, fehlen die nächsten Aufträge. Auch wenn verschiedene Lösungen auf dem Papier schön aussehen, sind sie nicht unbedingt praktikabel. Das weiß ich als Unternehmer aus eigener Erfahrung. Es ist keine einfache Sache, da müssen alle in den Gesprächen aufeinander zugehen.

Der fünfte Aktionsplan für kleine und mittelständische Betriebe ist coronabedingt in den Hintergrund gerückt. Macht Ihnen das Sorgen?

Dieser Aktionsplan umfasst zahlreiche sinnvolle Maßnahmen für kleine und mittelständische Betriebe. Gerade in wirtschaftlich schwierigen Zeiten wie diesen, wären diese

Vorschläge sinnvoll. Ich denke etwa an die Steuerbefreiung für staatliche Beihilfen, die Schaffung eines Rahmens für Crowdfunding zur alternativen Finanzierung neuer Geschäftsmodelle oder an ein Sonderprogramm für handwerkliche Lebensmittelsicherheit. Wir wollen auf jeden Fall sicherstellen, dass die Regierung den Aktionsplan nicht aus dem Auge verliert oder es zu Verzögerungen kommt. Jetzt ist die richtige Zeit, um an diesem Plan konkret weiterzuarbeiten.

Immer mehr Inhaber von Handwerksbetrieben machen sich Sorgen wegen fehlender Nachfolge oder wollen verkaufen. Was schon in normalen Zeiten ein Problem ist, wird nun durch die Corona-Krise verstärkt ...

Das ist eine der großen Sorgen unserer Branche, viele Unternehmer wollen aufhören oder suchen einen geeigneten Nachfolger. Ein heikles Thema, das wir auch zusammen mit der Handelskammer besser in den Griff bekommen müssen. Manche haben jahrelang mühsam etwas aufgebaut und müssen jetzt wieder von vorne anfangen. Wir hören vor allem von Leuten, die etwa 55 Jahre alt sind, dass sie sich das nicht noch einmal antun wollen. Ich fürchte, dass viele nach der Krise nicht mehr weitermachen werden. Und wir spüren eine gewisse Hilflosigkeit, auch der Ton wird schärfer. Denn viele fragen sich, wie es mittelfristig weitergeht und ob sie es überhaupt schaffen werden, diese existentielle Krise schadlos zu überstehen. Den Betrieben fehlen die Perspektiven ...

Dieses Interview wurde am 11. Mai 2020 im Luxemburger Wort veröffentlicht.
Nadia Di Pillo

VOS CLIENTS PRÉFÈRENT PAYER PAR CARTE

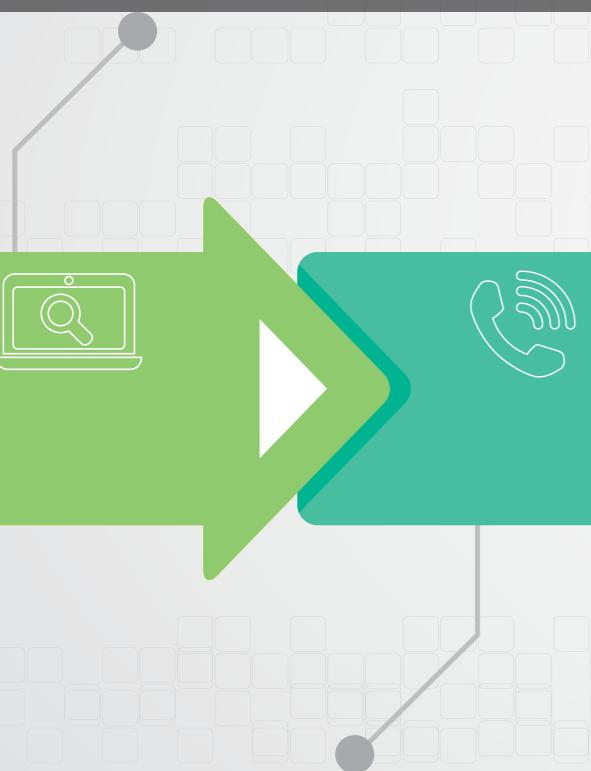
Vous souhaitez offrir à vos clients un moyen de paiement électronique simple, rapide et sécurisé ? Optez pour le terminal qui vous convient le mieux et proposez sans plus attendre le paiement par carte à vos clients.

Pour plus d'informations, contactez-nous au +352 355 66 444 ou commercial.lux@six-payment-services.com.

worldline.com
six-payment-services.com



Avis du mois de la Chambre des Métiers.



« Une mesure serait de faire bénéficier les bailleurs d'une incitation fiscale en cas de réduction ou de renoncement aux loyers pendant ladite période. »

LA PROPOSITION DE LOI 7551

Le vote de deux mesures exceptionnelles en matière de baux commerciaux ou à usage professionnel.

La proposition de loi 7551, déposée le 6 avril 2020 par les députés Léon Gloden, Laurent Mosar et Gilles Roth envisage le vote de deux mesures exceptionnelles en matière de baux commerciaux ou à usage professionnel.

La première mesure serait d'accorder le droit, pour les preneurs, de suspendre temporairement le paiement de leurs loyers pendant la période de crise sanitaire. La seconde mesure serait de faire bénéficier les bailleurs d'une incitation fiscale en cas de réduction ou de renoncement aux loyers pendant ladite période.

- *Concernant la mesure de suspension temporaire de l'obligation de paiement des loyers*

La proposition de loi vise les loyers échus ou à échoir pendant la durée de l'état de crise sanitaire et précise que le bailleur retrouverait son droit de résiliation du bail si « *le preneur n'a pas payé le loyer dont le paiement a été suspendu durant l'état de crise au plus tard le 30 juin 2021.* »¹

Suivant les auteurs de la proposition, cette intervention législative est nécessaire pour protéger les preneurs qui, bien que protégés contre le dégagement forcé pendant la période de l'état de crise², restent à la merci des bailleurs qui peuvent actionner les garanties locatives conventionnelles et de demander une résiliation du bail pour inexécution.

- *Concernant l'avantage fiscal pour les bailleurs qui ont réduit ou renoncé à recevoir les loyers pendant la période de l'état de crise*

La proposition de loi limite la déduction fiscale à hauteur du loyer ou de la partie



de loyer non perçu et sans que la partie déductible ne dépasse les recettes de la catégorie concernée et un montant maximum de 10.000.- euros.

Si la Chambre des Métiers se prononce en faveur des deux mesures listées par la proposition de loi sous avis, elle propose une série d'aménagements.

- *Concernant la mesure de suspension temporaire de l'obligation de paiement des loyers*

Cette possibilité ne doit pas constituer un droit acquis pour le preneur mais une option qui doit être soumise à des conditions d'éligibilité, et être motivée par le preneur avec un droit de réponse pour le bailleur.

Un encadrement strict d'une demande de suspension de paiement des loyers



est nécessaire afin d'éviter les demandes manifestement abusives et assurer une parfaite sécurité juridique pour toutes les parties.

- *Concernant l'avantage fiscal pour les bailleurs qui ont réduit ou renoncé à recevoir les loyers pendant la période de l'état de crise*

La Chambre des Métiers la partage et souligne qu'une mesure similaire a été listée dans son plan global de relance des activités dans l'Artisanat du 30 avril 2020³.

Elle estime cependant que cette incitation fiscale ne devrait pas être limitée car il n'est pas souhaitable de distinguer les bailleurs en fonction de la mesure de leurs libéralités pour exclure

injustement, tant ceux dont les efforts dépassent le montant maximum de 10.000.- euros, que ceux dont les revenus locatifs sont peu élevés.

- *Ces mesures exceptionnelles doivent être inscrites dans un cadre plus global de mesures devant être prises afin de soutenir la relance des activités*

La Chambre des Métiers renvoie au plan global de relance des activités dans l'Artisanat qu'elle a présenté le 30 avril 2020 et qui liste 36 propositions concrètes de mesures à prendre⁴.

Dans ce contexte plus global, la proposition de loi devrait aussi inclure les banques, que ce soit par des mesures de suspension de l'exigibilité de crédits

liés à des baux commerciaux ou professionnels, ou par des garanties automatiques concernant les échéanciers des loyers suspendus.

L'avis de la Chambre des Métiers peut être consulté sur le site Internet cdm.lu > Avis



Chambre des Métiers
gilles.cabos@cdm.lu
Conseiller juridique
+352 42 67 67 - 352

¹ *Le projet d'article 1er alinéa 3 de la proposition de loi sous avis.*

² *La procédure de dégagement a été suspendue par le règlement grand-ducal du 25 mars 2020 portant suspension des délais en matière juridictionnelle et adaptation temporaire de certaines autres modalités procédurales.*

³ *Le plan global de relance du 30 avril 2020 propose, parmi 9 autres mesures temporaires de soutien de l'économie, qu'un incitatif fiscal soit prévu pour les bailleurs acceptant une réduction de loyer de 50% pour les mois d'avril et de mai 2020. (Mesure 7 du plan global de relance du 30 avril 2020).*

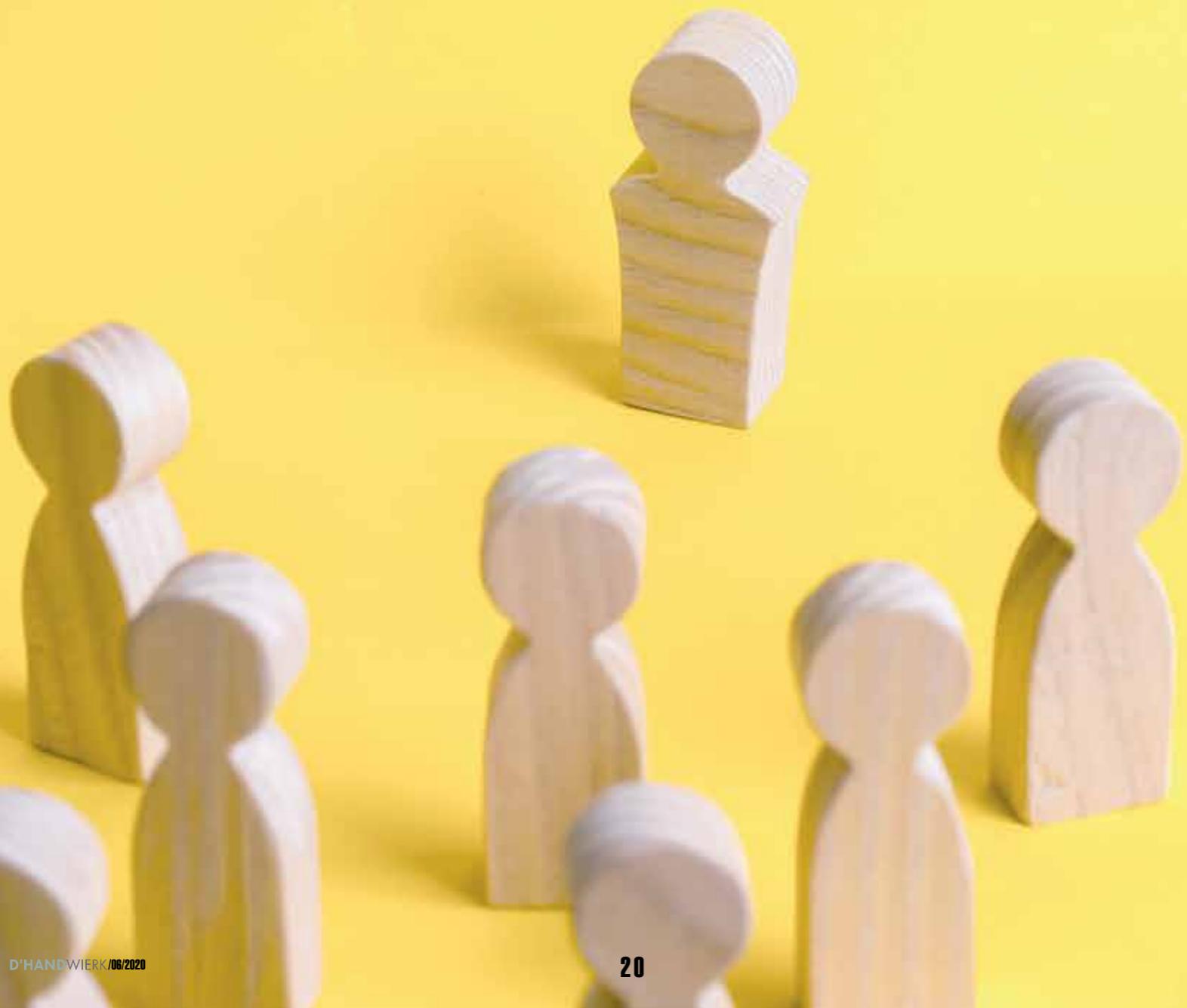
⁴ *Ce plan est publié sur le site de la Chambre des Métiers sur le lien suivant : <https://www.cdm.lu/news/fiche/newsnew/news/plan-de-relance-economique-pour-l-artisanat>*



INTERVIEW

Les artisans face au lock down.

Des témoignages différenciés en fonction des secteurs d'activités.



Qu'est-ce que l'état de crise, décrété par le Gouvernement, a signifié pour vous et pour vos salariés ?

Pour moi, l'état de crise a été synonyme de véritable catastrophe. L'annonce a été dure à accepter. Je pensais que j'aurais dénormes difficultés à tenir le coup, je ne savais pas comment l'avenir allait se dessiner. Tout de suite me sont venues en tête les dépenses auxquelles il allait falloir faire face sans rentrées financières : les salaires des collaboratrices, les frais fixes, la taxe sur la valeur ajoutée, etc. Je savais que c'était la survie de mon institut en soi qui était mise en jeu.

Puis, passés les premiers moments, on se calme, on se reprend, et on essaie de réfléchir au mieux pour trouver un maximum de solutions.

Comment jugez-vous la situation de votre entreprise après la fin du lock down ? Est-ce que les mesures de soutien du Gouvernement ont été utiles ?

C'est effectivement grâce aux mesures de soutien gouvernementales que moi et mon institut sommes encore là. J'ai pu faire bénéficier mes salariées du chômage partiel, j'ai obtenu des aides. Aussi, je me suis « repensée » pendant cette période, j'ai mis en place de la livraison de produits à domicile, que je déposais devant les portes de mes clientes, et j'ai la chance d'avoir pu bénéficier du soutien sans faille de ma clientèle.

Beaucoup sont en effet ceux qui ont tenu à m'aider par l'achat de « bons cadeaux », c'est-à-dire de prestations à dispenser plus tard, mais qui m'ont permis de faire entrer des liquidités. Ainsi, aujourd'hui, je peux recommencer plus ou moins sereinement, même si des incertitudes demeurent. Je ne sais pas comment va se comporter la clientèle à moyen terme, si elle sera peureuse ou non de se voir dispenser des soins esthétiques aussi régulièrement qu'avant. Par ailleurs, j'avoue manquer de clarté quant aux aides financières. J'attends de savoir si ce sont des avances, ou des aides sans conditions, ou si le fait que j'ai pu faire de la vente de produits puisse me porter préjudice par exemple. Pour certaines situations, les choses ne sont pas encore tout à fait limpides dans mon esprit.

Quels sont les changements dans l'organisation du travail dus au Covid-19 que vous avez adoptés dans le cadre de la reprise ? Envisagez-vous d'adapter votre stratégie d'entreprise ?

L'essentiel des changements adoptés sont inhérents aux mesures sanitaires à respecter, même si, en tant qu'institut de beauté, nous avons l'habitude d'être très stricts en ce qui concerne l'hygiène. Là, il nous faut monter un cran au-dessus.

Le masque est à porter en permanence, il est cumulé à une visière pour certains actes, nous désinfectons entièrement et dans les moindres détails toutes les cabines après chaque cliente, etc.

C'est assez éreintant. Nous perdons de ce fait beaucoup de temps, et en moyenne, par jour, ce sont deux clientes chacune que nous devons refuser, alors que nous aurions pu prêter des soins à leur attention avant la crise.

L'impact financier des mesures de sécurité à mettre en place est donc loin d'être négligeable. Aussi, cela influe sur



Institut Destination Beauté

Esch-sur-Alzette

Sabrina Guedes, Gérante

2 salariées, 1 apprentie

« Mais je suis assez confiante. De l'expérience que j'ai pu avoir, l'ouverture à la discussion et l'écoute ont toujours été présentes lorsque j'ai eu affaire aux autorités. »

la productivité de mes collaboratrices, qui sont davantage fatiguées car elles doivent redoubler de concentration. Cela m'a conduit à modifier leurs horaires de travail, et à réorganiser leur temps de présence sur la semaine. Pour la suite, je compte tirer des enseignements des mesures mises en place, mais il conviendra encore de réfléchir à l'implémentation de celles-ci sur le long terme.

Quelles sont les mesures qui vous paraissent importantes dans une politique de relance économique du Gouvernement ?

Le suivi de la part du Gouvernement me semble essentiel. Il faut que le soutien perdure en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Aussi, j'espère que les organismes sauront être conciliants, notamment pour nous accorder des échelonnements, ou des reports.

Mais je suis assez confiante là-dessus. De l'expérience que j'ai pu avoir, l'ouverture à la discussion et l'écoute ont toujours été présentes lorsque j'ai eu affaire aux autorités.



CLK Constructions

Mertzig

Brigitte Brouwers, CEO

135 salariés

Qu'est-ce que l'état de crise, décreté par le Gouvernement, a signifié pour vous et pour vos salariés ?

Il a signifié, comme pour beaucoup, un arrêt pur et simple de toutes nos activités, et ce du jour au lendemain. Pour nous, cela a été extrêmement soudain, puisque nous avons subitement été mis dans l'impossibilité d'approvisionner nos chantiers en marchandises. Non seulement les camions de nos fournisseurs se faisaient arrêter par la police, mais en plus les centrales à béton ont elles aussi immédiatement été empêchées de fonctionner. Cela a été très compliqué pour nous car, suite à l'annonce du lock down intervenue le mardi, nous pensions disposer de deux jours pour tout arrêter et sécuriser correctement nos chantiers. Nous avions par exemple des coffrages terminés qu'il nous fallait bétonner le lendemain de l'annonce pour pouvoir retenir les terres. Mais dès le lendemain de l'intervention du Gouvernement, il n'y avait plus aucune possibilité de recevoir du béton. Nous n'avons donc pas été mis en mesure de sécuriser nos chantiers comme nous l'aurions souhaité, et nous avons dû mettre en place des sécurisations « de fortune ». Vous imaginez bien que nous n'avions qu'une hâte : celle de pouvoir reprendre pour terminer ces travaux.

« C'est peut-être anecdotique, mais rien qu'en ce qui concerne les distances sociales, en fonction des pays, on parle de 1,5 mètres, ou de 2 mètres. »

Il a par ailleurs fallu mettre en place une gestion de crise, d'une part en renvoyant nos salariés chez eux, mais aussi en gérant les demandes des clients dans l'urgence, au cas par cas, pour que les choses se dégradent le moins possible pendant un temps qu'il nous était à ce moment-là absolument impossible d'estimer.

Comment jugez-vous la situation de votre entreprise après la fin du lock down ? Est-ce que les mesures de soutien du Gouvernement ont été utiles ?

Oui, les mesures de soutien nous ont été utiles, car la plupart de nos ouvriers ont pu bénéficier du chômage partiel ou du congé pour raisons familiales. En ce qui a trait à notre personnel administratif, nous avons pu mettre en place - en un temps record et avec beaucoup de volonté de la part de nos collaborateurs - une organisation leur permettant de télétravailler. Dans ce contexte, le processus BIM, que nous utilisons depuis quelques années, nous a permis de continuer à faire avancer les projets, et donc à mieux préparer la reprise. C'est là l'un des très grands avantages de la digitalisation. Pour le reste, notre société étant une société familiale, nous avons toujours veillé à adopter une gestion prudente. Grâce à cela et aux aides intervenues très rapidement, nous avons pu limiter les pertes, même s'il est évident qu'elles ne sont pas négligeables puisque les frais fixes demeurent, même en période de lock down.

Aujourd'hui, nous sommes opérationnels dans la mesure où l'on peut l'être. Les collaborateurs ont gardé un certain moral, donc c'est une bonne chose, mais beaucoup sont encore absents, notamment à cause de la non-réouverture des écoles. Les équipes n'étant pas complètes, en fonction des postes occupés, l'organisation n'est pas toujours évidente et il n'est pas aisément d'expliquer à nos clients que même si nous avons repris, nous sommes toujours en sous-effectifs.

Quels sont les changements dans l'organisation du travail dus au Covid-19 que vous avez adoptés dans le cadre de la reprise ? Envisagez-vous d'adapter votre stratégie d'entreprise ?

Nous avions déjà pressenti le fait que tout le monde devrait porter un masque pour pouvoir continuer, donc nous avons fait en sorte de pouvoir nous en procurer. Nous avons en outre été très contents de voir que l'Etat en distribuait, ce qui nous a permis d'être prêts dès le premier jour de la reprise. Chaque équipe a reçu un colis, nous leur avons délivré un manuel de bonnes pratiques et de gestes barrières à appliquer et, à ma grande satisfaction, j'ai pu constater que tout le monde avait à cœur de se protéger et de protéger les autres. En ce qui concerne les enseignements à tirer de cette crise pour la suite, je dirais que nous avons à présent envie d'accélérer les choses, notamment en matière de digitalisation. Si avant, nous étions convaincus à 90% qu'il s'agissait de la voie qu'il fallait suivre, aujourd'hui nous le sommes à 100%, car cela a été le moyen de poursuivre efficacement l'avancement des projets pendant cette période. Nous allons aussi privilégier les serveurs en ligne pour être facilement accessibles si besoin était de travailler à nouveau à distance.

Quelles sont les mesures qui vous paraissent importantes dans une politique de relance économique du Gouvernement ?

La vision des choses en la matière dépend de la perception de chacun. Pour ma part, je dirais que pour un pays de la taille du Luxembourg, il est avant tout important de réussir à prendre des mesures en cohérence avec celles prises par les autres pays. C'est peut-être anecdotique, mais rien qu'en ce qui concerne les distances sociales, en fonction des pays, on parle de 1,5 mètres, ou de 2 mètres. Comme nous employons de nombreux frontaliers en provenance de France, d'Allemagne ou de Belgique, il est parfois difficile pour eux de s'y retrouver. Il en était de même pour les documents de circulation : il aurait été plus simple d'avoir un formulaire unique. Je pense donc que nous gagnerions à profiter de l'occasion pour harmoniser certaines dispositions. Par ailleurs, et même si c'est facile de parler après coup et que je comprends parfaitement que la priorité ait toujours été celle de la sécurité sanitaire, il serait judicieux d'informer les entreprises en temps utiles. Je prends l'exemple des conventions sur le télétravail dont les dispositions ont été suspendues pendant le lock down. Lorsqu'un « retour à la normale » sera décidé, il serait bon de nous prévenir suffisamment à l'avance pour que nous puissions nous organiser.

Qu'est-ce que l'état de crise, décreté par le Gouvernement, a signifié pour vous et pour vos salariés ?

Je dois dire que déjà avant la semaine du 16 mars, c'est-à-dire avant que le Gouvernement nous demande d'arrêter les activités, j'avais déjà pensé à fermer mon entreprise. En effet, il y avait un tel sentiment de panique et de peur chez mes collaborateurs qu'il ne devenait plus possible de continuer à travailler. Pour le reste, dès l'annonce du Premier Ministre, les rendez-vous ont été annulés et le téléphone a arrêté de sonner. Tous nos clients ont vraiment obéi et sont restés à la maison, de sorte que les agendas se sont vidés en deux ou trois jours. Nous nous sommes organisés pour fermer l'entreprise, mais nous avons mis en place une procédure à suivre en cas d'urgence, via l'enregistrement d'un message sur notre répondeur téléphonique. En effet, nous avons dû continuer à effectuer les réparations d'urgence sur les véhicules. Il a donc fallu faire en sorte qu'un de nos mécaniciens soit toujours joignable. Cela dit, nous avons pris toutes nos précautions et nous n'avions aucun contact avec les clients : ils laissaient leur véhicule devant le garage et nous déposaient leurs clés dans notre boîte aux lettres. Nous les contactions lorsque les travaux étaient terminés. Aussi, vu que nous faisons de la vente de voitures, nous avons également fait le nécessaire pour pourvoir immatriculer celles qui avaient d'ores et déjà été payées et que nous avions en stock pour pouvoir les mettre à la disposition de leurs propriétaires. C'est essentiellement mon fils, qui gère l'entreprise avec moi, qui s'est occupé de cela.

Comment jugez-vous la situation de votre entreprise après la fin du lock down ? Est-ce que les mesures de soutien du Gouvernement ont été utiles ?

Nous avons ouvert l'atelier le 20 avril, et nous avons recommencé avec deux personnes au lieu de quatre, car nous n'avions pas encore assez de travail pour tout le monde. Je dois dire qu'il y avait aussi un certain nombre de clients qui avaient peur de venir tout de suite lors de la reprise. Aujourd'hui, l'entreprise fonctionne à 100%, même si le calendrier n'est pas rempli au-delà de 3 semaines. Mais cela est sans doute normal. Nous allons également récupérer l'essentiel de notre clientèle en ce qui a trait à notre activité de contrôle technique des véhicules.

En ce qui concerne les aides de l'Etat, et notamment le chômage partiel, nous sommes en train de faire les décomptes. J'apprécie fortement la réaction rapide du Gouvernement. Sans le chômage partiel, nous n'aurions sans doute pas réussi à survivre. Cela dit, je regrette que les charges sociales n'aient pas été prises en charge. Le report est un peu un cadeau empoisonné. Dans trois ou quatre mois, les entreprises auront encore davantage de difficultés à payer les arriérés. Néanmoins, en ce qui nous concerne, nous n'avons pas à nous plaindre, notre entreprise va survivre. Nous avons d'ailleurs pendant le lock down ouvert un magasin pour produire nos plaques minéralogiques. Je sais que c'est rare que l'on engage du personnel pendant une crise. En ce sens, nous nous estimons chanceux.

Quels sont les changements dans l'organisation du travail dus au Covid-19 que vous avez adoptés dans le cadre de la reprise ? Envisagez-vous d'adapter votre stratégie d'entreprise ?

Vous savez, avant la crise du Covid-19, nous étions déjà très au point en ce qui a trait à l'Internet et aux réseaux sociaux. Grâce à eux, nous vendions et nous vendons toujours beaucoup de véhicules. La plupart de nos ventes se font d'ailleurs via ce canal : les gens surfent sur le net, regardent les véhicules, se renseignent, compareraient et procèdent à la commande. Bien sûr, les showrooms fonctionnent encore, mais il n'est plus nécessaire d'exposer autant de modèles qu'auparavant. Lorsque les clients viennent, ils ont déjà une idée précise de ce qu'ils veulent. Le confinement a favorisé ces pratiques. La digitalisation nous aide, et nous allons continuer sur cette voie.



Garage Michels

Clervaux

Georges Michels, Gérant

25 salariés

Pour ce qui est de l'organisation du travail en elle-même, tout le monde travaille à présent avec des masques, et je félicite mes collaborateurs car tous les gardent toute la journée. Je sais que ce sera difficile pour eux dans les prochaines semaines, avec la saison estivale et une chaleur très intense au sein de l'atelier. Ils portent des masques réutilisables.

« Sans le chômage partiel, nous n'aurions sans doute pas réussi à survivre. Cela dit, je regrette que les charges sociales n'aient pas été prises en charge. »

Nous en mettons un par jour et par collaborateur à disposition. Ils sont lavés et désinfectés tous les samedis. Pour les clients, la distanciation sociale s'applique, nous avons procédé à des marquages au sol et nous ne faisons entrer en nos locaux qu'une personne à la fois. L'accès au showroom en lui-même se fait par une autre entrée, et nous avons mis en place des tentes démontables pour faciliter les attentes à l'extérieur en cas de pluie.

Quelles sont les mesures qui vous paraissent importantes dans une politique de relance économique du Gouvernement ?

Les entreprises risquent de rencontrer des problèmes pas forcément tout de suite, mais dans quelques mois. A mon sens, le Gouvernement devrait rester présent et opérer une surveillance du secteur. Les aides ne doivent pas être arrêtées purement et simplement sans que l'on sache précisément ce qu'il va ou ce qu'il risque d'arriver. Personnellement, je pense qu'il aurait été préférable qu'il y ait un alignement également entre la reprise des activités et la réouverture des écoles. Je comprends évidemment les considérations sanitaires, mais il faut être conscient que cela pose des problèmes aux entreprises dans leur organisation du quotidien après cette période sans précédent, puisque bon nombre des collaborateurs sont encore absents. Or, le potentiel est là, le moral est là, les clients sont là. Ce manque de cohérence sur ce point est à mon sens un frein à une reprise optimale.



Graphisterie Générale

Kehlen

Christine Feck, Creative Director & Founder

5 salariés

Qu'est-ce que l'état de crise, décrété par le Gouvernement, a signifié pour vous et pour vos salariés ?

Au départ, cela a été la stupeur, comme cela a pu l'être, j'imagine, pour beaucoup de monde. Puis par la suite, nous avons très vite compris qu'il était nécessaire de mettre en place des mesures permettant à chacun de travailler en toute sécurité. Puisque notre activité faisait partie de celles autorisées à fonctionner, nous avons fait en sorte d'organiser le télétravail pour nos collaborateurs. Ils ont ainsi pu emporter chez eux le matériel qu'ils utilisent au bureau. Le travail a ainsi pu se poursuivre dans des conditions qui étaient quand même assez bonnes et surtout, cela les a rassurés, au vu du contexte sanitaire.

« Il est impossible dans nos métiers de travailler continuellement de cette manière, en ne se voyant que par visioconférences. »

Je dois néanmoins préciser que tous n'ont pas pu télétravailler, car nous n'avions pas ou plus assez de travail pour tout le monde. Nous avons en effet enregistré une baisse considérable de nos activités, dans la mesure où une partie de nos clients sont dans l'événementiel, ou dans la restauration. Vu l'arrêt de leurs activités, il n'était plus possible de pouvoir continuer à les promouvoir ou à effectuer pour eux du community management. L'impact du COVID-19 a donc été pour nous vraiment conséquent. A titre exemplatif, je peux dire que du 15 avril au 15 mai 2019, nous avions réceptionné 51 demandes de projets, contre seulement 12 cette année et pour la même période. Ainsi, nos collaborateurs qui ont du travail travaillent à la maison, et ceux qui n'en ont pas sont mis au chômage partiel. Si la solution du télétravail n'est pas optimale à bien des égards, elle a été une solution de « dépannage » nous permettant de nous aider à traverser cette crise.

Comment jugez-vous la situation de votre entreprise après la fin du lock down ? Est-ce que les mesures de soutien du Gouvernement ont été utiles ?

Aujourd'hui, je dirais que l'activité est assez « stable ». Ce qu'il faut dire, c'est que dans notre domaine, nous avons en principe

entre un et trois mois de délais pour les travaux que nous avons à exécuter. Nous avons donc pu continuer en avril à travailler sur des projets qui avaient démarré en début d'année. Ce qui nous fait peur, c'est que l'essentiel de notre activité se situe en principe entre mars et juin, puis entre septembre et décembre. Un certain « retard » s'est donc créé, et nous sommes dans l'impossibilité de dire si l sera ou non rattrapé.

Si notre activité est « stable », c'est aussi et surtout parce que grâce aux mesures du Gouvernement, nous nous sentons plus ou moins « rassurés », même si l'inquiétude demeure. A l'heure où je vous parle, je ne peux pas promettre que chaque employé sera occupé dans les mois ou dans les semaines qui arrivent, sachant que bon nombre de nos clients sont encore à l'arrêt et que les dépenses de communication ne seront pas la priorité des entreprises qui sont elles aussi en difficulté. Il en va de même pour ce qui a trait à toutes les activités culturelles. Or, elles constituent une partie de notre chiffre d'affaires. Il est donc fort possible que les mois qui s'annoncent soient encore plus compliqués que ceux qui viennent de s'écouler. Nous essayons de rester optimistes, mais la situation est réellement compliquée.

Quels sont les changements dans l'organisation du travail dus au Covid-19 que vous avez adoptés dans le cadre de la reprise ? Envisagez-vous d'adapter votre stratégie d'entreprise ?

Pour l'instant, nous poursuivons le télétravail. Par contre, ce n'est pas une solution que nous privilierons sur le long terme : nous envisageons quand même un retour au travail en présentiel. Évidemment, le télétravail pourra être ponctuel mais il faut se rendre compte que le télétravail tel qu'il a été mis en place dans la situation actuelle l'a été dans une situation de crise et dans une situation d'urgence. Il est impossible dans nos métiers de travailler continuellement de cette manière, en ne se voyant que par visioconférences.

En ce qui a trait à notre stratégie d'entreprise, notre secteur d'activité est un secteur qui évolue tout le temps dans la mesure où l'on doit s'adapter aux besoins et aux demandes de la clientèle, que ce soit dans le cadre de la crise ou en situation normale. Si, depuis plusieurs années, nous avions observé une digitalisation de la communication, force est de constater qu'il y a eu une vraie accélération à ce niveau-là, tant au niveau des supports que des solutions de-commerce qui se sont révélées plus que jamais essentielles. Et c'est surtout cela qui nous a permis de continuer à travailler.

Ce sont donc ces canaux là que nous allons encore continuer à développer au cours des prochains mois car ils sont porteurs d'affaires. Nos clients veulent des sites internet plus à jour, qui permettent de vendre, de montrer ce qui est fait, de se mettre en avant, de garder contact avec les clients. Ceci est d'autant plus important lorsqu'il n'est plus possible d'ouvrir un magasin physique. Nous sommes persuadés qu'il s'agit de la voie à suivre.

Quelles sont les mesures qui vous paraissent importantes dans une politique de relance économique du Gouvernement ?

Sans hésiter, la continuation du chômage partiel. Si l'on a cette « sécurité » de pouvoir le demander, il devient possible de rassurer nos employés, et aussi de les remotiver. Cela va permettre d'éviter de supprimer des emplois et d'engendrer des faillites. Je le vois véritablement comme une mesure permettant d'envisager la suite sur les mois qui viennent. Si les collaborateurs ont assez de travail, évidemment qu'on ne le demandera pas. Mais cela reste une solution qui nous donne de la souplesse et avec laquelle on peut travailler honnêtement.

Une solution qui permettra à tous les chefs d'entreprise de se rassurer sur la continuité de leur activité. J'espère que le Gouvernement saura nous entendre sur ce point.



Pas besoin d'en arriver là pour avoir un PARC AUTOMOBILE GREEN

Profitez d'une solution flexible et efficace en limitant votre impact sur l'environnement. Avec BIL Lease, vous participez à l'avancée de la transition écologique en choisissant un véhicule hybride ou électrique pour vos déplacements professionnels.

BIL Lease un partenaire de confiance pour une conduite éco-responsable à des conditions privilégiées.

Contactez dès maintenant votre Responsable de relation ou rendez-vous sur : www.bil.com/leasing

BIL LEASE

BIL Lease SA, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, RCS Luxembourg B-38718

+352 4590-3000

L'ARTISANAT AU 1^{ER} TRIMESTRE 2020

Frappé de plein fouet par la pandémie COVID-19.

Prenant le pouls de l'Artisanat au mois de mars 2020, les résultats de l'enquête de conjoncture du 1^{er} trimestre sont les premiers à prendre en compte les répercussions économiques de l'épidémie du COVID-19, dont l'ampleur définitive n'est à ce stade pas encore connue.



Ainsi, l'enquête de la Chambre des Métiers révèle que l'indicateur d'activité de l'Artisanat enregistre au cours des trois premiers mois de l'année 2020 une baisse de plus de 3 points. Or, d'après les prévisions, l'impact du coronavirus frappe de plein fouet les entreprises artisanales au 2^e trimestre avec une baisse de 20 points de ce même indicateur. Si ce résultat se confirmait, il s'agirait dès lors de la chute la plus abrupte jamais observée depuis le lancement de l'enquête de conjoncture en 1986.

Elle serait même plus importante que le pire recul enregistré lors de la crise financière de 2008, à savoir une diminution de 12,4 points au 1^{er} trimestre 2009. Ainsi, la crise sanitaire aura mis fin à un cycle conjoncturel favorable, entamé depuis le 4^e trimestre 2013, donc depuis plus de 6 ans.

Indicateur d'activité de l'artisanat

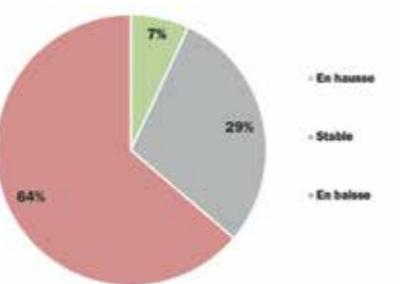
Graphique 1 : Historique et prévision de l'indicateur d'activité du secteur de l'Artisanat, 2007-2020¹

Si au cours de l'année 2019 l'indicateur d'activité stagnait à haut niveau, les signes précurseurs de la crise économique se dégagent déjà des résultats du 1^{er} trimestre 2020. Or, ce sont surtout les prévisions du 2^e trimestre qui laissent apparaître l'envergure et les effets du confinement sur le secteur artisanal.

Ainsi, seulement 7% des chefs d'entreprises estiment que l'activité va progresser au cours du 2^e trimestre 2020 contre 64% qui indiquent le contraire. Le solde (différence

entre le % de chefs d'entreprises indiquant une hausse de l'activité et de ceux déclarant une diminution) s'écroule donc pour passer de +16 points au 4^e trimestre 2019 à -7 points au 1^{er} trimestre 2020 et à -57 points au 2^e trimestre².

Indicateur d'activité de l'artisanat

Graphique 2 : Prévision de l'activité pour le 2^e trimestre 2020

Par ailleurs, l'indicateur d'activité de l'Artisanat, dans lequel la construction occupe un poids très important, peut masquer des évolutions divergentes au niveau des différents groupes de métiers. Il faut souligner que tous les secteurs ont été/seront négativement impactés par la crise sanitaire, comme il ressort du tableau reproduit ci-dessous.

Ce sont, d'après l'enquête de conjoncture, les secteurs de la communication et de l'alimentation qui semblent pour le moment résister un peu mieux. Au contraire, c'est le groupe « mode, santé et hygiène » (MSH) qui souffrirait le plus des effets du confinement.

La principale explication réside peut-être dans le fait que certains métiers de la communication (p. ex. les imprimeries) et l'alimentation (mis à part les salons de consommation obligés de fermer et le service traiteur ayant subi la disparition des activités de type événementiel) étaient autorisés à poursuivre leur activité, tandis que la plupart des autres branches étaient à l'arrêt, notamment la MSH (hormis les métiers de la santé).

« Comparé aux autres groupes de métiers, la communication semble à ce stade être un peu moins impactée par la crise avec une diminution prévue de l'indicateur d'activité de 11 points au 2^e trimestre 2020. »



¹ Le graphique représente le solde des réponses positives et négatives, lissé à l'aide d'une échelle mobile sur 4 trimestres ; en d'autres termes, il s'agit de la différence entre le pourcentage de chefs d'entreprises déclarant une hausse de l'activité et ceux constatant une baisse.

² Avertissement : contrairement aux résultats repris dans le graphique 1 reproduit ci-dessus, les données commentées dans le présent paragraphe n'ont pas été lissées par le biais d'une moyenne mobile.



Variation du solde de l'activité de l'Artisanat

	1 ^{er} trimestre 2020	2 ^e trimestre 2020
Artisanat en général	-3	-20
Dont : MSH	-13	-30
Mécanique	-6	-21
Construction	-3	-20
Alimentation	-2	-17
Communication	-5	-11

Tableau 1 : Variation du solde de l'indicateur d'activité (moyenne mobile) par rapport au trimestre précédent

Une information importante que l'enquête de conjoncture – en tant qu'enquête de type qualitatif - ne peut pas fournir, est la baisse du chiffre d'affaires due à la crise sanitaire et les restrictions imposées au niveau de la circulation de la population. Pour pallier à cette déficience, la Chambre des Métiers a réalisé d'autres enquêtes auprès de ses ressortissants³. Il en ressort, qu'en moyenne, le chiffre d'affaires a diminué de 54% en avril par rapport au même mois de l'année 2019. Pourtant, il existe des différences notables entre les diverses branches composant l'Artisanat.

Groupe de métiers	Baisse du chiffre d'affaires
MSH	91%
Alimentation	61%
Mécanique	61%
Construction	53%
Communication	51%
Autres	50%

Tableau 2 : Baisse du chiffre d'affaires (Source : enquête CDM sur le Covid-19)

Par la suite, la situation économique des différents secteurs est décrite de façon plus détaillée en se basant également

sur les résultats des deux enquêtes COVID-19 menées au mois d'avril.

Le secteur de la construction à l'arrêt forcé pendant plusieurs semaines

Après l'annonce gouvernementale de la fermeture obligatoire des chantiers et de l'arrêt des activités en date du 17 mars 2020, le secteur de la construction a été autorisé à reprendre ses activités à partir du 20 avril 2020. Il faut toutefois constater que la remobilisation a nécessité un certain temps et que le respect des mesures sanitaires strictes visant à endiguer la propagation du virus a un coût direct - p. ex. l'acquisition de matériel de protection – et conduit par ailleurs à des pertes de rendement sur les chantiers. Ces éléments auront inévitablement un impact économique sur la branche.

Par contre, l'« avantage » de ce secteur est que les commandes et projets n'ont, pour la plupart, pas été annulés, mais plutôt reportés dans le temps. Ainsi, la perte du chiffre d'affaires peut, le cas échéant, être (partiellement) récupérée à l'avenir.

Les résultats de l'enquête de conjoncture montrent que le carnet de commandes ne diminue que de 0,3 mois sur une année pour atteindre 6,5 mois au 1^{er} trimestre 2020.

La mécanique : les show-rooms des garagistes fermés lors du confinement

Si les entreprises du groupe « mécanique » pouvaient continuer à travailler dans leurs ateliers, beaucoup d'entreprises de ce secteur, surtout les garagistes, ont perdu une partie importante de leur chiffre d'affaires en raison du fait qu'ils étaient obligés de fermer les salles d'exposition au public. L'effet de la crise est très visible : le chiffre d'affaires du mois d'avril 2020 correspond à seulement 39% de celui réalisé au cours du même mois de l'année 2019.

Pour le 2^e trimestre, les chefs d'entreprises prévoient, selon l'enquête de conjoncture, une baisse de 21 points de l'indicateur d'activité. Il reste à voir si les commandes non-réalisées lors du confinement peuvent être récupérées à l'avenir ou si la perte du chiffre d'affaires reste définitive.

« Mode, Santé & Hygiène » : à ce stade, le secteur le plus gravement touché par le confinement

Les résultats de l'enquête de conjoncture indiquent que le secteur MSH est celui qui subirait le plus les conséquences de la crise sanitaire. L'indicateur d'activité décroît de 13 points au 1^{er} trimestre 2020 et, selon les prévisions, de 30 points au 2^e trimestre. Ainsi, pour ce dernier, 95,3 % des entreprises prévoient une baisse de leur activité.

En moyenne, le chiffre d'affaires de ce secteur a diminué de 91% par rapport à celui du mois d'avril 2019. En plus, cette perte de revenus risque d'être irréversible parce que les commandes / rendez-vous annulés ne peuvent plus être rattrapés à l'avenir.

Même si les entreprises ont récemment pu reprendre leurs activités, l'augmentation des coûts résultant de l'acquisition de matériel de protection et de la perte de productivité – liée à titre d'exemple aux restrictions imposées au niveau du nombre maximal de clients pouvant être accueillis - vont avoir un impact économique négatif. Le bilan des effets du coronavirus sur ce secteur est d'ores et déjà très lourd, mais les éléments cités



Certains parlent, d'autres passent à l'action. Le nouvel Actros.

MirrorCam. Au lieu des rétroviseurs habituels, le nouvel Actros est équipé de MirrorCams aérodynamiques et révolutionnaires. Elles offrent non seulement une parfaite vision panoramique, mais aussi une grande sécurité pendant les manœuvres de stationnement et lors des changements de direction et de voie. www.mercedes-benz-trucks.com

Mercedes-Benz
Trucks you can trust



³ Covid-19 : quelles conséquences sur votre activité ? <https://www.cdm.lu/mediatheque/media/covid-19-quelles-consequences-sur-votre-activite>



ci-avant vont continuer d'avoir des répercussions défavorables sur la MSH.

« L'alimentation en tant que secteur assurant une activité « essentielle » a pu continuer ses activités, même s'il faut souligner qu'en parallèle les salons de consommation ont dû être fermés et que le service traiteur a subi de plein fouet la disparition abrupte des activités de type « événementiel ». »

Malgré l'octroi d'aides étatiques, il faut se poser la question si l'ensemble des entreprises de cette branche auront les capacités pour affronter avec succès les défis auxquels elles sont confrontées. Comme elles ont, pour la plupart, des marges bénéficiaires limitées en raison de la forte concurrence régnant dans ce secteur, il se pourrait que certaines d'entre elles n'aient pas suffisamment de réserves financières face à une baisse du chiffre d'affaires, d'une part, et des coûts fixes à supporter, d'autre part. D'où l'importance de dispositifs d'aides performants pour surmonter la période de crise.

L'alimentation : perte des activités liées aux salons de consommation et au service traiteur

L'alimentation en tant que secteur assurant une activité « essentielle » a pu continuer ses activités, même s'il faut souligner qu'en parallèle les salons de consommation ont dû être fermés et que le service traiteur a subi de plein fouet la disparition abrupte des activités de type « événementiel ».

L'indicateur d'activité n'a baissé « que » de 2 points sur les trois premiers mois de l'année 2020. Au 2^e trimestre par contre, les résultats de l'enquête de conjoncture prévoient une chute de 17 points.

Avec une diminution du chiffre d'affaires de 61% au mois d'avril 2020 par rapport au même mois de l'année précédente, on ne peut certainement pas affirmer que l'impact de la pandémie

soit négligeable pour ce secteur, loin de là. D'autant plus que les conséquences financières devraient laisser des traces sur une longue période, par exemple, à cause de l'annulation de grands événements.

Communication : un impact divergent sur les corps de métiers de ce secteur

Comparé aux autres groupes de métiers, la communication semble à ce stade être un peu moins impactée par la crise avec une diminution prévue de l'indicateur d'activité de 11 points au 2^e trimestre 2020.

Pourtant, le chiffre d'affaires a baissé de plus de 50% au mois d'avril comparé au même mois de l'année 2019.

Une explication possible pourrait résider dans le fait que les corps de métiers formant ce secteur ont été touchés à des degrés divers par la crise sanitaire : les photographes et les métiers du spectacle ont perdu leurs commandes liées à des activités de type « événementiel ». Eventuellement, les imprimeries et ateliers graphiques ont pu maintenir un niveau d'activité supérieur aux branches précitées.

L'enquête de conjoncture de la Chambre des Métiers du 1^{er} trimestre 2020 se base sur plus de 900 réponses d'entreprises artisanales. Les entreprises sont invitées à indiquer l'évolution des paramètres suivants pour le trimestre en cours et celui à venir : activité, emploi, carnet de commandes, prix de vente, chiffre d'affaires, situation de trésorerie, marge bénéficiaire et délais de paiement des clients. Le solde indiqué dans les graphiques représente la différence entre les réponses positives (p. ex. hausse de l'activité) et négatives (p. ex. baisse de l'activité) à une question spécifique du formulaire.



Chambre des Métiers
max.urbany@cdm.lu
Conseiller économique
+352 42 67 67 - 261
www.cdm.lu



**Soutenir ceux qui font l'économie,
de près comme de loin.**

Nous finançons votre avenir.
www.snci.lu

SNCI
Société Nationale de Crédit et d'Investissement



CHIFFRES-CLÉS DE L'ARTISANAT EN 2019

Une année positive, avant la crise COVID-19.

Que ce soit tant en termes de création d'entreprises que de création d'emplois, l'année 2019 fut fructueuse pour l'Artisanat qui, avec 7.800 entreprises et 98.000 personnes occupées, reste le premier employeur du Grand-Duché. Les statistiques confirment, d'un côté, la grande dépendance par rapport à la main-d'œuvre frontalière, et, d'un autre côté, le manque de main-d'œuvre qualifiée dans un secteur qui offre de multiples perspectives de carrière.

Augmentation du nombre d'entreprises et de l'emploi

Pour tenir compte du phénomène des entreprises offrant une palette de produits et de services plus larges et donc titulaires de plusieurs autorisations d'établissement, la Chambre des Métiers avait opté en 2018 pour une nouvelle approche statistique de l'Artisanat, opérant une analyse par clusters d'activités.

Les données statistiques montrent que l'année 2019 fut synonyme de dynamisme dans son ensemble, avec une hausse du nombre d'entreprises de l'ordre de 320 unités et une création nette d'environ 3.300 emplois.

Cette évolution tient avant tout à la bonne situation conjoncturelle, telle qu'elle ressort de l'enquête trimestrielle menée par la Chambre des Métiers. Une analyse comparative révèle en fait que la tendance de l'Artisanat suit l'évolution de l'économie nationale, matérialisée par celle du PIB.

En tout, l'Artisanat compte en 2019 quelque 7.800 entreprises occupant un peu plus de 98.000 personnes.

« L'Artisanat a besoin de créateurs et de repreneurs d'entreprises dynamiques, de profils forts et surtout de jeunes talents motivés. »

Il faut toutefois noter que ces données ne tiennent évidemment pas compte de l'impact économique de la pandémie du COVID-19 sur les différentes branches de l'Artisanat. A ce stade, ces répercussions sont impossibles à évaluer.

Les entreprises nouvellement créées doublent de taille en 5 ans

Le taux d'entreprises actives représente le pourcentage d'entreprises qui sont encore en activité 5 ans après leur création. Pour les entreprises artisanales qui se sont constituées en 2014, il se situe à 62% ; en d'autres termes,

six entités sur 10 créées en 2014 sont toujours actives en 2019. Au moment de la création, ces entreprises occupent en moyenne 2 personnes. Après 5 ans d'activité, la taille moyenne s'élève à 4 personnes.

En général, les entreprises artisanales s'avèrent être robustes. Une raison semble résider dans les exigences de qualification pour s'établir dans l'Artisanat. Ainsi, le droit d'établissement requiert un certain niveau de qualification pour la création ou la reprise d'une entreprise artisanale. Cependant, une récente libéralisation de cette législation qui supprime l'interdiction d'exercer une activité artisanale à titre accessoire a abouti à une plus grande volatilité au niveau de la démographie des entreprises.

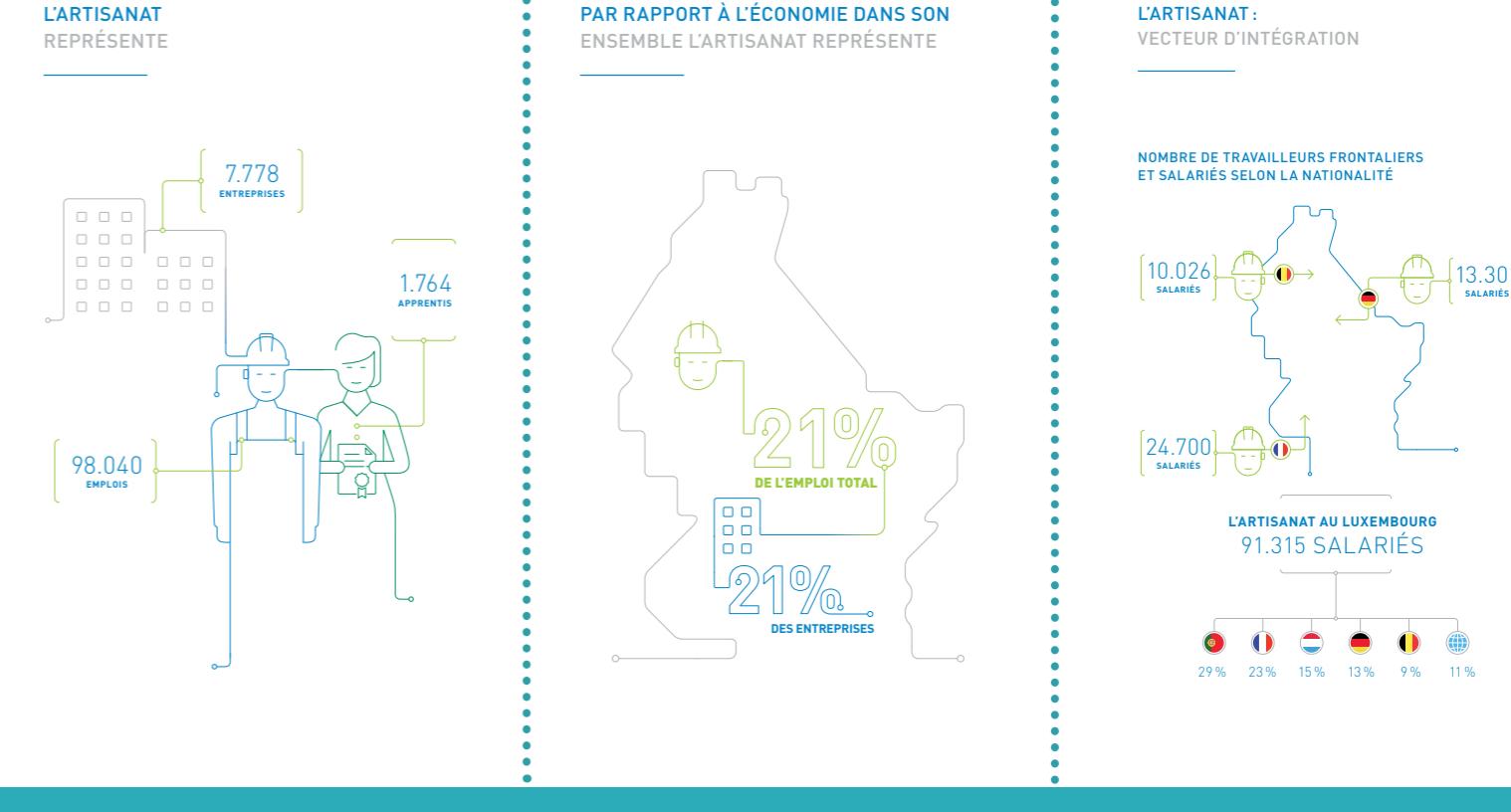
Si l'actuelle crise sanitaire et la crise économique qui en découle touchent l'ensemble de l'Artisanat, les entreprises récemment créées sont particulièrement vulnérables comme elles n'étaient pas en mesure d'accumuler des réserves significatives pour mieux surmonter un tel choc. Par contre, ces temps difficiles pourront également être l'occasion pour les entrepreneurs innovants de réfléchir à de nouveaux modèles d'affaires afin que leur entreprise sorte renforcée de cette crise.

L'Artisanat, un secteur très dépendant de la main-d'œuvre frontalière

Les statistiques relatives à l'origine des salariés occupés dans l'Artisanat révèlent que la part des frontaliers passe de 27% en 1990 à 52% en 2019. Désormais, plus d'un salarié sur deux ne réside pas au Luxembourg. Parmi ceux-ci, 51% habitent en France, 28% en Allemagne et 21% des frontaliers résident en Belgique.

Sur la toile de fond de la très importante hausse de l'emploi de la dernière décennie, l'écart entre la demande de salariés et l'offre de main-d'œuvre résidente s'est accru.

En outre, la part des résidents étrangers diminue de 47% à 33% sur la période 1990-2019 face à l'explosion du nombre de travailleurs frontaliers.



Si la part des Luxembourgeois dans l'ensemble des salariés diminue de 26% à 15% au fil du temps, leur nombre augmente cependant en chiffres absolus.

L'Artisanat en quête de main-d'œuvre qualifiée en 2019

Selon une récente enquête de la Chambre des Métiers, les entreprises artisanales auraient un besoin de 9.400 salariés en 2020. Ce besoin en main-d'œuvre est, d'un côté, la résultante de la création de nouveaux postes, vu notamment l'apparition de nouveaux modèles d'affaires et, de l'autre, destiné au remplacement de salariés partant en retraite ou débauchés par d'autres secteurs économiques (industrie, secteur public, ...). Or, il est clair que cette enquête ne pouvait pas anticiper les effets de la crise sanitaire sur les besoins en personnel.

La pyramide des âges des salariés montre que sur les dix prochaines années, entre 20.000 et 23.000 personnes partant en retraite devront être remplacées dans le secteur de l'Artisanat (soit un quart des salariés actuels).

Il en résulte un défi non négligeable de transmission du savoir-faire à la nouvelle génération.

La catégorie de salariés dépassant les 50 ans représente un réservoir de ressources humaines ayant une grande utilité pour l'entreprise. Ayant accumulé une expérience professionnelle considérable tout au long de leurs carrières, les salariés âgés peuvent remplir des fonctions de « tutorat » ou de « mentoring » en vue de guider/orienter les autres salariés présentant une ancienneté moindre. L'aspect de « transmission de savoir-faire » joue par ailleurs un rôle important

surtout dans le contexte de l'apprentissage artisanal où le « tutorat » constitue un élément-clé.

La transmission d'entreprises, vitale pour assurer la pérennité du secteur

En 2019, plus de 1.100 chefs d'entreprises ont passé le cap des 60 ans. Ces gérants sont susceptibles d'entamer la recherche d'un successeur et de préparer l'entreprise ainsi que les salariés concernés et le repreneur potentiel à la transmission/reprise de l'entreprise.

Alors que 11.000 salariés seront potentiellement concernés, cette régénération du tissu économique constitue un sujet essentiel pour l'Artisanat. En effet, c'est à travers la création d'entreprises nouvelles et la transmission/reprise d'entreprises existantes qu'il pourra, à terme, assurer sa pérennité.

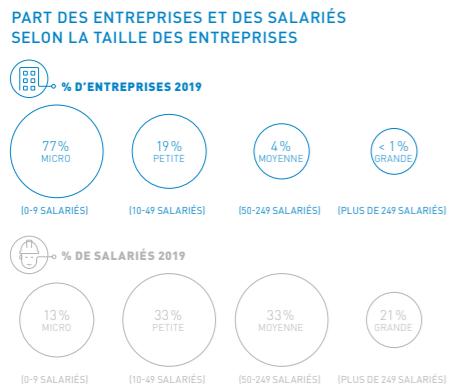
À plus long terme, ce sont même 47% des chefs d'entreprises, ayant atteint un âge de 50 ans ou plus, qui seront susceptibles d'être confrontés à la question de la transmission d'entreprise. En 2019, ces entreprises occupent 55% de l'ensemble des salariés.

Afin de mettre en contact les cédants et les repreneurs potentiels, en toute discréction, la Chambre des Métiers a mis en place une bourse d'entreprises.

Surtout sur la toile de fond de l'actuelle crise économique, la Chambre des Métiers plaide pour la mise en place rapide de mesures gouvernementales offrant des perspectives économiques à long terme, en particulier en ce qui concerne

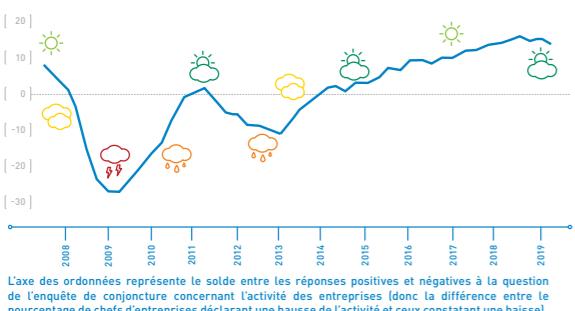


ARTISANAT : TROIS QUARTS
DES ENTREPRISES SONT DE TAILLE « MICRO »



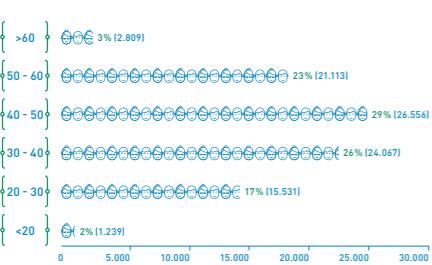
ÉVOLUTION CONJONCTURELLE :
STABILISATION A HAUT NIVEAU

INDICATEUR DE L'ACTIVITÉ DE L'ARTISANAT



TRANSMISSION DU SAVOIR-FAIRE :
DEFI POUR L'ARTISANAT

PYRAMIDE DES ÂGES DES SALARIÉS



la problématique de la transmission / reprise d'entreprises artisanales (aides spécifiques, accès au financement).

Le modèle « Artisanat »

Le traditionnel « Modèle Artisanat » se traduit par l'équation suivante : DAP (diplôme d'aptitude professionnelle) – Brevet de Maîtrise - Création d'entreprise / Formation d'apprentis. Par le biais de ce modèle, l'Artisanat a longtemps su et pu assurer sa propre relève, son développement et la pérennisation du secteur.

« La formation au Brevet de Maîtrise est la formation par excellence pour futurs entrepreneurs et responsables au sein d'une entreprise artisanale. »

Aujourd'hui cependant, le traditionnel « Modèle Artisanat » ne peut plus répondre à lui seul au besoin sans cesse croissant de main-d'œuvre qualifiée. Il est donc devenu impératif de le désenclaver et de l'ouvrir progressivement à d'autres voies de formation et de qualification. Actuellement, il sert de cadre de référence permettant un accès structuré et coordonné dans le secteur également pour les personnes ayant opté à l'origine pour d'autres parcours scolaires et professionnels.

L'Artisanat, un secteur qui offre des perspectives de carrière

L'Artisanat a besoin de créateurs et de repreneurs d'entreprises dynamiques, de profils forts et surtout de jeunes talents motivés. C'est un secteur qui peut offrir de réelles perspectives de carrière.

Le CCP - Certificat de Capacité Professionnelle, le DAP - Diplôme d'Aptitude Professionnelle ou encore le DT - Diplôme de Technicien sont les tremplins permettant d'acquérir une première qualification dans l'Artisanat.

La formation au Brevet de Maîtrise est la formation par excellence pour futurs entrepreneurs et responsables au sein d'une entreprise artisanale. Les entreprises artisanales occupent par ailleurs des comptables, juristes, ingénieurs, dessinateurs, ou encore des graphistes, et offrent ainsi d'innombrables possibilités de développement professionnel. De plus, tous les diplômes permettent d'acquérir les compétences spécifiques requises pour pouvoir progresser dans une entreprise artisanale, occuper un poste à responsabilité, voire créer ou reprendre une entreprise artisanale.

L'Artisanat est aussi ouvert aux personnes qui n'ont pas suivi un parcours classique via un apprentissage, mais qui souhaitent réorienter leur carrière professionnelle et trouver satisfaction dans un métier leur permettant de réaliser des projets concrets.

Pour plus de détails & statistiques, rendez-vous sur <https://bit.ly/CDMchiffrescles>

La Chambre des Métiers publie chaque année une vue d'ensemble de l'Artisanat sous forme de la brochure "Chiffres Clés".



Chambre des Métiers
norry.dondelinger@cdm.lu
+352 42 67 67 - 257
www.cdm.lu



Nouvelle Renault ZOE

395 km d'autonomie | 100 % électrique

à partir de
17.095 €⁽¹⁾

Location de la batterie à pdt 74€/mois⁽²⁾



Mobilisées pour vous,
les équipes Renault respectent les mesures sanitaires.

Nouveau :
8.000 € de prime gouvernementale à déduire⁽³⁾

0 L/100 KM. 0 G/KM CO₂ (WLTP) Contactez votre concessionnaire pour toute information relative à la fiscalité de votre véhicule.

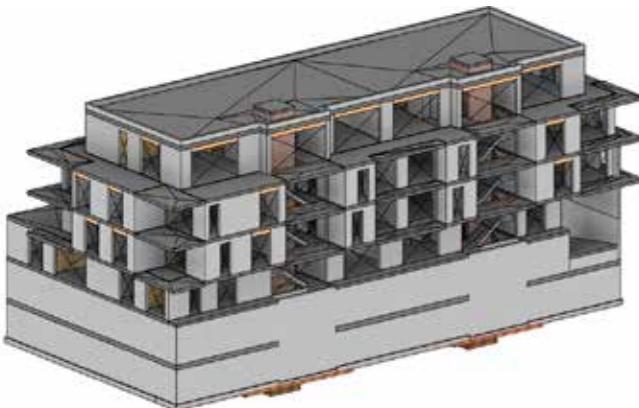
(1) Nouvelle Renault ZOE LIFE R110 B-Rent. Prix catalogue conseillé (de base sans options) de 23.593 € TVAc moins Remise de 4.498 €, mois prime de recyclage conditionnelle de 2.500 €. Offres réservées aux particuliers jusqu'au 30/06/2020. La prime de recyclage est non cumulable avec toute autre prime de reprise ou de recyclage. Renault se charge de recycler votre véhicule hors d'usage (VHU) qui doit avoir plus de six mois d'immatriculation au nom du propriétaire du nouveau véhicule et être en état complet, y compris les documents de bord légaux. La facture et le certificat d'immatriculation de la Renault neuve doivent être au même nom et à la même adresse que le VHU. (2) Location de batterie avec assistance comprise à 74 € par mois pour tout contrat souscrit sur la base de 7.500 km/an. Pour tout kilométrage annuel supérieur, voir barème en points de vente. (3) Une prime de 8.000 € peut être demandée par un conducteur éco-responsable auprès de l'Administration de l'environnement pour un véhicule neuf (voiture ou camionnette) 100 % électrique. Plus d'infos pour la procédure de remboursement de la prime sur clever-fueren.lu. Modèles illustrés : Nouvelles Renault ZOE INTENS R135 B-Rent. Prix catalogue conseillé de chaque véhicule options incluses : 26.765 € TVAc. Annonceur : Renault Belgique Luxembourg S.A., Chausée de Mons 281, 1070 Bruxelles, RPM Bruxelles - TVA BE403.463.679



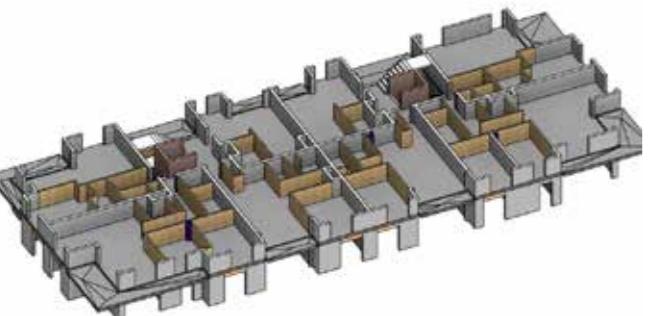
SUCCESS STORIES

La modélisation des données du bâtiment (BIM).

Toujours à la recherche de nouvelles innovations dans le secteur de la construction, l'entreprise CDCL S.A. s'est décidée en 2016 à mettre en place un système de modélisation des données du bâtiment (BIM - de l'anglais Building Information Modeling). Bien que le BIM soit encore assez peu utilisé par les entreprises luxembourgeoises, Max Didier, membre du comité de direction, peut clairement identifier les avantages d'une mise en place du BIM.



La modélisation des données du bâtiment permet aux entreprises de créer un jumeau numérique d'un bâtiment.



Le BIM permet à l'entreprise de gérer toutes les étapes d'un projet dans un seul logiciel.

Quand et surtout pourquoi vous êtes-vous décidé à mettre en place un système de modélisation des données du bâtiment (BIM) ?

Nous sommes sans cesse à la recherche de nouvelles innovations dans le secteur de la construction. Ceci dans le but de nous améliorer en interne pour proposer aux clients une palette de produits complète afin de répondre à tous leurs besoins potentiels. La décision d'implémenter le BIM a été prise en 2016. A l'époque, l'utilisation du BIM commençait à être de plus en plus répandue dans nos pays voisins et nous voulions être préparés au cas où un client se renseignerait chez nous au sujet du BIM.

Avez-vous rencontré des difficultés pendant la phase initiale ?

Dans le but de couvrir tous nos processus de A à Z, nous avons opté pour une solution BIM de bout en bout. Ainsi, nous pouvons gérer toutes les étapes dans un seul logiciel, de l'estimation des ressources nécessaires grâce au modèle BIM fourni par l'architecte/ingénieur, en passant par la création de devis et le calcul des coûts, jusqu'à l'exécution du projet. Bien sûr, il y a des recoupements entre les différentes parties prenantes et nous avons dû itérer plusieurs fois pour perfectionner le déroulement d'un projet. Il s'agit d'un processus relativement complexe, l'ajuster et l'optimiser demande un effort considérable. D'autant plus que nous proposons à nos clients l'accès à un modèle BIM qui contient toutes les informations sur les installations.

Comment ces changements ont-ils été perçus par vos collaborateurs ?

La plupart de nos collaborateurs ont perçu ces changements de manière très positive. Il est crucial d'impliquer tous les collaborateurs en leur montrant des exemples concrets des avantages que BIM peut apporter. Il faut les accompagner et les soutenir.

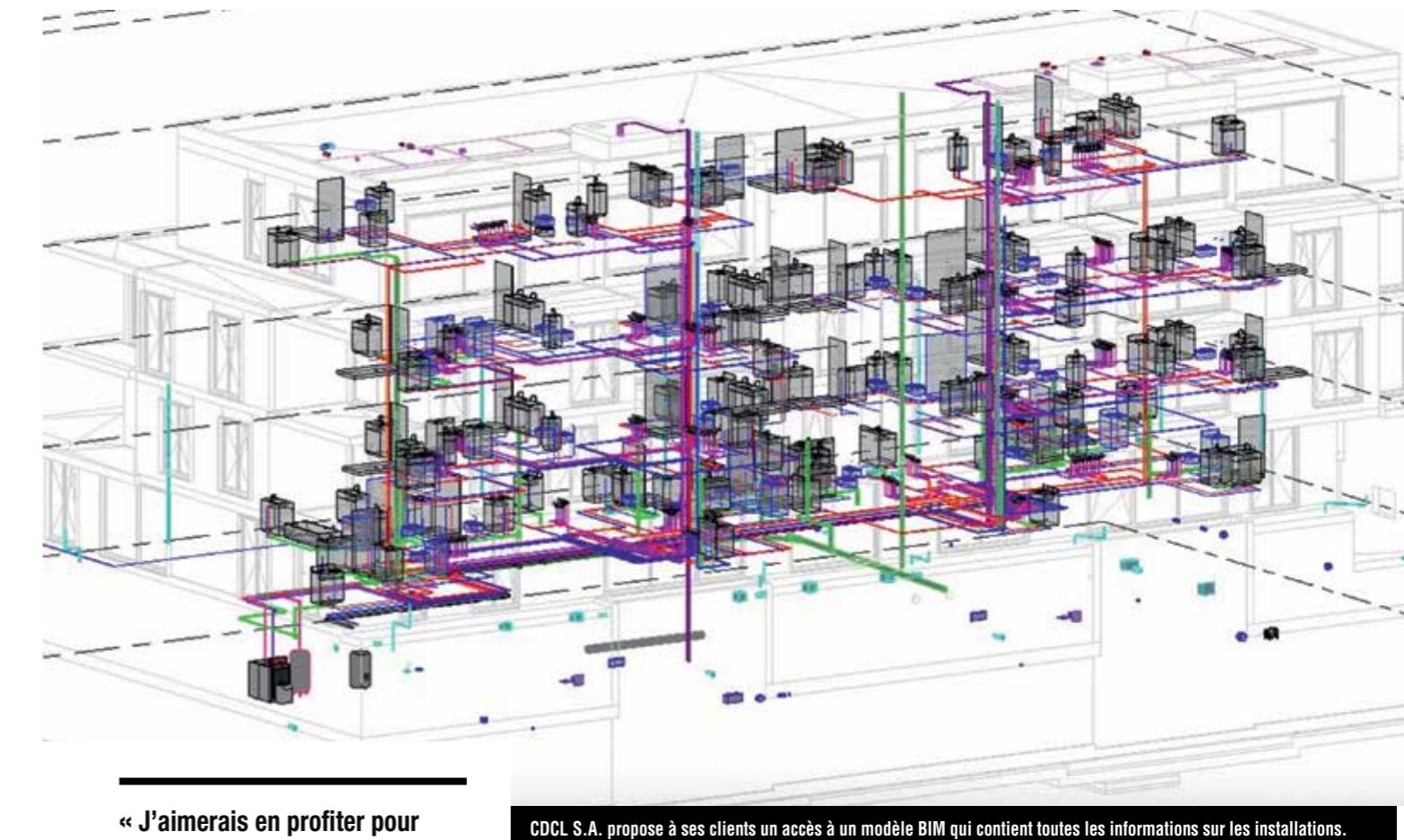
Quels avantages avez-vous pu tirer du BIM ?

En utilisant le BIM nous avons pu améliorer certains de nos processus internes et nous pouvons d'ores et déjà profiter des avantages du système. Cependant, le nombre de demandes de la part de nos clients, surtout de la part des maîtres d'ouvrage publics, reste pour l'instant en-dessous de nos attentes.

« Les petites entreprises ne doivent pas tourner le dos à des innovations telles que les systèmes BIM. »

A votre avis, pourquoi est-ce également important pour les petites entreprises de travailler avec le BIM ?

Les petites entreprises ne doivent pas tourner le dos aux innovations telles que les systèmes BIM. Chaque entreprise doit estimer pour elle-même quels processus internes peuvent être optimisés par le BIM. De plus, ils se peut que dans le futur les clients insistent pour utiliser le BIM.



CDCL S.A. propose à ses clients un accès à un modèle BIM qui contient toutes les informations sur les installations.

LES 5 ETAPES DE LA MISE EN ŒUVRE

1. Définition des besoins

Prenez le temps de réfléchir aux résultats et aux avantages attendus par le déploiement du BIM dans votre entreprise. Pensez à impliquer vos collaborateurs, c'est le seul moyen d'identifier une solution BIM qui répond à vos besoins.

2. Implication des clients

Impliquez vos clients dans le processus de décision. Quelles sont les attentes de vos clients ? Sont-ils prêts à continuer à travailler avec une entreprise qui utilise un système BIM ? Quelles sont leurs attentes envers l'utilisation du BIM ?

3. Recherche de partenaires

Collaborez avec des entreprises qui utilisent le BIM au quotidien. En concluant des partenariats, vous profiterez au maximum des avantages que le BIM peut vous donner au cours d'un projet. Sans une coopération renforcée avec des partenaires, l'utilisation d'un système BIM perd tout son intérêt.

4. Adaptation des processus

Puisque le BIM est utilisé de manière transversale au sein de votre entreprise et à l'extérieur avec vos clients ou partenaires, il est recommandé d'analyser et, au besoin, d'optimiser les processus internes et externes.

5. Formation des collaborateurs

Pensez à organiser des formations pour vos collaborateurs afin qu'ils puissent comprendre les différentes fonctions du nouveau logiciel ainsi que son utilisation. C'est le seul moyen de s'assurer que tout le potentiel du BIM soit exploité. Pensez également à mettre à disposition une personne de contact qui puisse répondre aux questions si vos collaborateurs ou partenaires rencontrent des difficultés.

Vous avez des questions ? Vous souhaitez recevoir plus d'informations sur la digitalisation ? Contactez le Service eHandwerk de la Chambre des Métiers



Chambre des Métiers
Service eHandwerk
ehandwerk@cdm.lu
+ 352 42 67 67 - 305/306



Recrutement

Chargé(e)s de cours



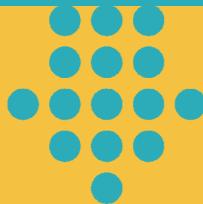
Wir suchen
Kursleiter/innen

La Chambre des Métiers souhaite renforcer son équipe des chargé(e)s de cours pour la prochaine année académique et **cherche des expert(e)s intéressé(e)s pour dispenser les cours des Brevets de Maîtrise.**

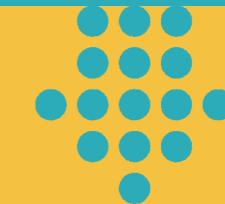
- Cours en théorie et pratique professionnelles des métiers de l'Artisanat
- Cours en comptabilité
- Cours en pédagogie appliquée

- Kurse der beruflichen Theorie & Praxis im Handwerk
- Kurse im Rechnungswesen
- Kurse in angewandter Pädagogik

Die Chambre des Métiers möchte ihr Dozenten-Team zum nächsten Schuljahr verstärken und sucht **Kursleiter/innen für die Meisterbriefe.**



Selon les matières, les cours sont programmés en luxembourgeois, français ou allemand. **Les chargés de cours sont rémunérés comme prestataire de service à hauteur du nombre d'heures de cours.**



Je nach Fachgebiet sind die Kurse in luxemburgischer, französischer oder deutscher Sprache. **Die Kursleiter/innen werden als Dienstleister auf Honorarbasis entsprechend den geleisteten Unterrichtsstunden bezahlt.**



PLUS D'INFORMATIONS SUR LES MISSIONS ET PROFILS SUR
<https://bit.ly/recrutementchargeBM>





ABTEILUNG „BREVET DE MAÎTRISE“ DER CHAMBRE DES MÉTIERS

Entdecke den Meister in dir und informiere dich! Online-Infoveranstaltung.

Die Abteilung „Brevet de Maîtrise“ der Chambre des Métiers stellt Anfang Juli interessierten Teilnehmern alle angebotenen Meisterausbildungen in einer Online-Infoveranstaltung in luxemburgischer sowie französischer Sprache vor.



In einer leistungsfähigen Gesellschaft stellt das Handwerk als bedeutender Wirtschaftssektor mit zukunftsorientierten Unternehmen sowie kompetenten Fachkräften ein stabiles Fundament dar. In diesem Zusammenhang ist und bleibt der Meisterbrief das wichtigste und höchste Qualitätssiegel im Handwerk, denn er beinhaltet Innovation, Führungskompetenz sowie problemlösungsorientiertes Arbeiten.

„Am 15. Juni startete die Einschreibeperiode für das Schuljahr der Meisterausbildung 2020/2021.“

Mit dem Meisterbrief legen Sie den nächsten Meilenstein in Ihrer handwerklichen Karriere

Sie sind als zukünftiger Unternehmer daran interessiert eine Führungsposition in einem Handwerks-, Industrie- oder Handelsbetrieb anzustreben? Sie sind kreativ,

motiviert und möchten sich im Handwerk niederlassen? Dann ist der Meisterbrief DIE Ausbildung für Sie.

Am 15. Juni startete die Einschreibeperiode für das Schuljahr der Meisterausbildung 2020/2021. Die Ausbildung bietet angehenden Meistern die Möglichkeit ihr eigenes Unternehmen zu gründen sowie Auszubildende anzuleiten. Der Meisterbrief gilt somit als Garant für eine qualitative Arbeit und steht für eine sichere Zukunft im Handwerk.

Reform der Meisterausbildung: Innovative gewerkeübergreifende Meisterbriefe auf dem Vormarsch



Seit 2017 bietet die Chambre des Métiers den reformierten Meisterbrief im Lebensmittelhandwerk an. Hierbei wurden die Aktivitäten des Feinkochs, Metzgers, Bäckers und Konditors zusammengelegt und anhand von Lernergebnissen neu konzipiert. Dem zukünftigen Meister soll somit die Möglichkeit geboten werden, sein Produkt- und Serviceangebot nach Belieben zu erweitern, um so auf die wachsenden Kundenansprüche und

Marktveränderungen einzugehen. Dieses Verständnis wurde in dem nächsten Reformprojekt mitbedacht.



Die neue Meisterausbildung „Gebäudetechnik“ startet ab kommendem September. In diesem Meisterbrief wurde die vermehrte Zusammenführung zwischen den Bereichen der Heizungs- und Sanitärinstallation, Isolierung, Elektrotechnik sowie Informations- und Kommunikationselektronik innerhalb der Gesellschaft mitberücksichtigt. Die verschiedenen Aktivitäten und deren Synergien werden in vier fachtheoretischen Modulen und einem spezifischen praktischen Modul innerhalb der projektbasierten Ausbildung zusammengeführt. Der Meisterbrief „Gebäudetechnik“ ist eine zeitgemäße und praxisorientierte Ausbildung, die an Markt- und Kundenbedürfnisse angepasst ist und die angehenden

Meister auf die gebäudetechnischen Veränderungen vorbereitet.

Online-Infoveranstaltung gibt Ihnen weitere Einblicke

Um Sie als zukünftiger Meisterkandidat besser über die neuen reformierten Ausbildungen (im Lebensmittelhandwerk und in der Gebäudetechnik) sowie alle anderen Meisterbriefe zu informieren, organisiert die Abteilung „Brevet de Maîtrise“ am Montag, den **6. Juli 2020** um 18:00 Uhr eine **Online-Infoveranstaltung in luxemburgischer Sprache**. Ein weiterer Online-Infoabend in französischer Sprache wird am Mittwoch, den **8. Juli 2020** um 18:00 Uhr angeboten.

Die Berater der Meisterbrief-Abteilung informieren Sie über:

1. die Rolle des Meisters heute und in der Zukunft,
2. die Vielfältigkeit innerhalb des Handwerks,
3. die Organisation der Ausbildung und Vorbereitungskurse sowie der Qualitätsanspruch,
4. Ziele und Erwartungen,
5. die beruflichen Möglichkeiten und Perspektiven.

Im Anschluss an die Vorstellung können Sie Ihre Fragen stellen um so, die für Sie bestmögliche Entscheidung zu treffen.

Interessiert? Dann melden Sie sich unverbindlich unter **brevet.cdm.lu** für die Online- Infoveranstaltung an. Bitte geben Sie zudem den Meisterbrief an, an dem Sie interessiert sind.

Die Abteilung „Brevet de Maîtrise“ freut sich auf Sie!

■ L'article en français est consultable sur le site www.cdm.lu. Pour un accès plus vite, veuillez scanner le code QR.





ELEKTROMOBILITÄT IN MEHRFAMILIENHÄUSERN UND ZWECKGEBÄUDEN

Neue Planungshilfe für Experten der Elektro- und Gebäudetechnik.

Aufgrund der zunehmenden Bedeutung der Elektromobilität hat myenergy in Kooperation mit dem Energieministerium, dem OAI (der Kammer für Architekten und beratende Ingenieure), sowie den nationalen Netzbetreibern, eine neue Arbeitshilfe für Planer und Handwerker zur Konzeption und Installation einer intelligenten Ladeinfrastruktur in Mehrfamilienhäusern und Zweckgebäuden erarbeitet.



Planer und Handwerker der Elektro- und Gebäudetechnik erhalten dank des übersichtlichen Leitfadens einen besseren Überblick über technische Anforderungen und Schutzmaßnahmen, sowie gesetzliche Rahmenbedingungen und nationale Normen. Diese umfangreiche Dokumentation beinhaltet nicht nur die Vermittlung praktischer Allgemeinkenntnisse rund um die Planung, die Installation und die Inbetriebnahme der Ladeinfrastruktur für Elektromobilität, sondern auch wichtige Informationen für die Montage integraler oder erweiterbarer Lösungskonzepte.



„Die frei zugängliche Dokumentation kann sowohl für die konkrete Projektarbeit als auch für Schulungs- oder Weiterbildungszwecke eingesetzt werden.“



Scannen Sie den Code um die Broschüre zu lesen

Neben einer grundsätzlichen Zusammenfassung über den aktuellen Stand und die Anforderungen in Bezug auf die Ladevorrichtungen für Elektromobilität in Mehrfamilienhäusern und Zweckgebäuden, bekommen Experten der Elektro- und Gebäudetechnik somit auch die Möglichkeit, Ihre bisherigen Kenntnisse über intelligente Ladeinfrastrukturen zu erweitern.

In Zusammenarbeit mit seinen Partnern, strebt myenergy an, diese wichtige Arbe-



itshilfe regelmäßig zu aktualisieren und an aktuell gültige Normen oder Gesetzgebungen anzupassen. Die frei zugängliche Dokumentation kann sowohl für die konkrete Projektarbeit als

auch für Schulungs- oder Weiterbildungs- zwecke eingesetzt werden. Ihr Feedback soll dabei helfen, die Arbeitshilfe konsequent weiterzuentwickeln. Laden Sie die jeweils aktuellste Version des Dokuments in unserer Toolbox für Experten auf unserer Website unter myenergy.lu/toolboxDE herunter.

Setzen auch Sie als Experte der Elektro- und Gebäudetechnik auf zukunftsweisende Technologien und tragen zum Ausbau der Elektromobilität in Luxemburg bei.

myenergy
8002 11 90
myenergy.lu



PLUTÔT QUE DE LE FAIRE VOUS-MÊME,
FAITES APPEL À UN ARTISAN !

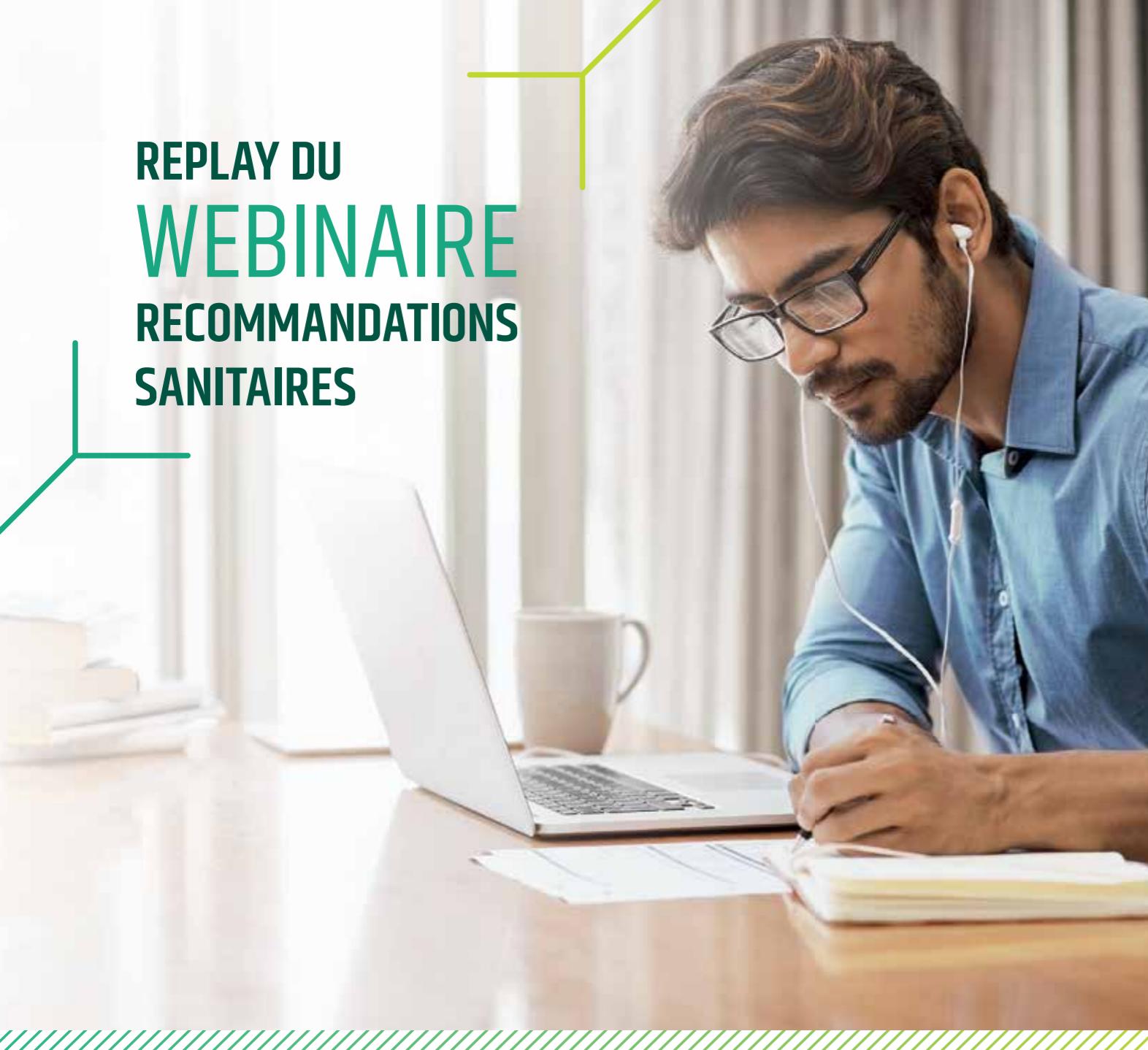
Toute l'année, vos artisans sont à votre service. Ils planifient, construisent, réparent, vous font découvrir et aimer certaines traditions culinaires, améliorent votre bien-être en général et votre confort en particulier. Tous font preuve d'un savoir-faire extraordinaire dans divers domaines et n'ont pour ambition que celle de vous satisfaire.

À la reprise de leurs activités, aidez-les à faire perdurer leur entreprise !

Soutenez vos artisans, faites appel à leurs compétences ! #dontdoityourself



REPLAY DU WEBINAIRE RECOMMANDATIONS SANITAIRES



CHAMBRE
DES MÉTIERS
Luxembourg

La Chambre des Métiers en collaboration avec le STM (Service de Santé au Travail Multisectoriel) vous informe sur les recommandations sanitaires pour une reprise de vos activités en toute sécurité.

Gemeinsam mit der STM (Service de Santé au Travail Multisectoriel) informiert die Handwerkskammer (Chambre des Métiers) Sie über die verschiedenen sanitären Maßnahmen, die seit Mai in den Betrieben in Kraft getreten sind. Für einen sicheren Start für Sie und Ihre Kunden.

Replay: <https://bit.ly/recSanitairesCovid19>

Posters & Checklists : <http://stm.lu>

Pour en savoir plus sur YDÉ et profiter de l'expertise de nos conseillers, rendez-vous sur www.yde.lu

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DE LA CDM DU 25 MAI 2020

Le plan de relance du Gouvernement au centre des discussions.

Réunis physiquement à la Chambre des Métiers après deux mois de lock down, ceci dans le strict respect des règles sanitaires, les membres de l'assemblée ont fait le bilan sur les mesures de soutien économique et ils ont discuté sur les mesures prévues dans le cadre du plan de relance économique.

Un bilan mitigé du paquet de stabilisation économique

Le chômage partiel et ses modalités simplifiées ont été unanimement salués par les membres. En revanche, l'assemblée considère que la part des aides directes non remboursables est trop modeste par rapport aux différents prêts, avances et reports. Le fait que des activités, certes pas directement visées par le lockdown, mais néanmoins fortement impacté n'aient pas pu bénéficier d'aides directes, laisse un goût amer.

Un accueil positif mais nuancé pour le plan de relance économique

Le maintien des investissements à un niveau élevé, la stimulation de la demande dans le domaine de la rénovation énergétique par une augmentation substantielle des aides existantes ainsi que la possibilité de pouvoir recourir au chômage partiel structurel jusqu'à la fin de l'année sont fortement appréciés. Les mesures de soutien pour le commerce de détail et pour les activités artisanales assimilées, tout comme le fond de relance et de solidarité pour le secteur de l'évènementiel, qui concerne aussi des activités artisanales (par exemple l'alimentation, les photographes, imprimeurs, etc), sont également saluées.

Cependant, l'assemblée considère, qu'en raison des investissements requis au niveau sanitaire et les pertes de productivité



dans des branches artisanales pas soutenues à ce stade, comme le secteur de la construction ou de la mécanique, il est impératif qu'une aide spécifique soit mise en place dans le cadre du plan de relance. Ainsi, dans la construction par exemple, le coût par salarié par jour est chiffré à 30 EUR ce qui revient à 600 par salarié par mois.

Le Président Tom Oberweis s'est engagé à faire des propositions concrètes au Ministre des Classes Moyennes Lex Delles.

ONLINE

Internationale Kooperationsangebote.

Zur gezielten Geschäfts- und Kooperationspartnersuche verwaltet das Enterprise Europe Network eine europaweite Onlineplattform. Aktuell enthält sie 10.000 Profile. Diese Unternehmens- und Branchenprofile werden von den Netzwerkpartnern regelmäßig gepflegt und aktualisiert. Folgend eine Auswahl:

Eine Firma aus Polen, die sich auf die Konstruktion und Herstellung von ökologischen Holzhäusern wie Einzelhäusern, Exklusivhäusern, Passivhäusern und Dachstuhlhäusern spezialisiert hat, sucht im Rahmen von Vertriebsvereinbarungen Partner in der Europäischen Union.
(CP BOPL20200107002)

Ein bulgarischer Hersteller von hochwertigen Fenstern, Türen und Rollläden aus PVC und Aluminium sucht Händler, Hersteller und Installateure mit einem guten Netzwerk, die auf die Branche spezialisiert sind. Er bietet auch Zulieferertätigkeiten an.
(CP BOBG20200306001)

Das litauische Unternehmen ist auf das Schneiden, Formen und Finishing von Natur- und Kunststeinen spezialisiert.

Das Unternehmen ist auf der Suche nach Kooperationspartnern im Rahmen von Subunternehmer- oder Herstellungsverträgen.
(CP BOLT20200219001)

Ein slowakisches Bauunternehmen, das sich auf industrielle Elektroinstallationen und Automatisierung spezialisiert hat, bietet seine Dienstleistungen und Mitarbeiter an.
Das Unternehmen sucht neue Partner, die einen Subunternehmer für ihre industriellen Bauprojekte suchen.
(CP BOSK20200225001)

Sollten Sie an einem der Angebote interessiert sein, mehr über die Datenbank wissen oder Ihr eigenes Profil veröffentlichen wollen, dann kontaktieren Sie uns.



Enterprise Europe Network
Chambre des Métiers
+352 42 67 67 - 266/366
een@cdm.lu





GEBERIT DÉFINIT DES NOUVELLES NORMES DE WC

Le nouveau WC Geberit ONE répond aux besoins des utilisateurs d'aujourd'hui et de demain.

Avec le nouveau WC Geberit ONE, le premier fabricant dans le secteur des sanitaires définit un nouveau standard pour la salle de bain d'aujourd'hui et de demain. Le design et la fonctionnalité sont combinés de façon novatrice. Le résultat convainc autant à l'avant qu'à l'arrière du mur: c'est un objet sanitaire qui a été optimisé et développé dans son ensemble. Le WC Geberit ONE est disponible à partir d'avril 2019.



Le WC Geberit ONE : fixé au mur sans soudure, le WC Geberit ONE se distingue par sa petite taille et son installation facile.

Gebert ONE établit de nouveaux critères dans le secteur sanitaire. Il montre les possibilités révolutionnaires qui découlent de l'intelligente combinaison du savoir-faire en plomberie derrière le mur et de l'expertise en conception à l'avant du mur. Le résultat est le nouveau WC Geberit ONE.

"Les céramistes et les techniciens sanitaires de Geberit ont optimisé et développé le WC dans son intégralité.", déclare Patrick Schintgen de Geberit. "Le résultat convainc autant à l'avant qu'à l'arrière du mur, jusqu'au moindre détail. Le nouveau WC suspendu Geberit ONE forme un tout homogène : toutes les proportions, les écartements et les formes sont parfaitement coordonnés." L'on tombe sur la surprise suivante lorsque l'on soulève le couvercle: une structure intérieure asymétrique et sans bord de rinçage permet un rinçage impeccable et puissant de la cuvette.

Avec un léger mouvement de traction vers le haut, le siège et le couvercle s'enlèvent, ensemble ou séparément. La surface en céramique du WC, traitée avec l'émail spécial de haute qualité de KeraTect® est alors accessible et peut être nettoyée sans difficulté. Grâce à la technologie d'installation bien conçue, les toilettes peuvent être ajustées en hauteur tant lors de l'installation initiale que des années plus tard, sans avoir à ouvrir la paroi en applique.

Le WC Geberit ONE en céramique

Le WC suspendu en céramique Geberit ONE se présente de façon élégante et proportionnée. Même pour un œil exercé, les vis de fixation ne seront pas visibles. Le couvercle et le siège du WC en plastique de haute qualité se posent précisément sur la céramique et sont pourvus d'un mécanisme d'amortissement. Celui-ci empêche que le couvercle et le siège ne tombent bruyamment sur la céramique. Le siège et le couvercle sont

parfaitement alignés grâce à deux boulons de fixation ancrés dans la céramique, et peuvent être enlevés ou rattachés d'une seule main. Cela rend le nettoyage de la surface en céramique beaucoup plus facile. Le WC Geberit ONE s'adapte aux éléments d'installation pour WC éprouvés Geberit Duofix ou Geberit GIS, mais peut également être combiné avec la technologie d'installation d'autres fournisseurs.

L'intérieur de la cuvette en céramique sans bords de rinçage est un perfectionnement de la technologie de rinçage TurboFlush déjà utilisée pour le WC lavant Geberit Aqua-Clean Maïra. Pendant le processus de rinçage, l'eau coule sur les côtés intérieurs de la cuvette et y effectue un mouvement en forme de spirale. Grâce à la direction optimisée du flux d'eau, le rinçage s'effectue non seulement de manière silencieuse, mais aussi en profondeur.

Pour l'ancrage à l'élément d'installation dans la paroi en applique, un élément de fixation nouvellement développé en métal et en plastique est situé dans la cavité arrière des toilettes. D'une part, il soutient le WC, maintient et positionne correctement les boulons de fixation du siège et du couvercle, et y assure un apport en eau optimal dans la cuvette. D'autre part, il permet l'installation du WC à différentes hauteurs, tant lors de l'installation initiale que des années plus tard. La marge de manœuvre est de 4 cm (+ 3 cm ou - 1 cm par rapport au réglage d'usine), ce qui peut avoir un impact décisif sur le confort du siège.

L'installation du WC au mur peut être réalisée par un seul installateur. Les deux boulons, qui sont vissés à l'élément d'installation dans la paroi en applique, sont insérés dans les ouvertures prévues à cet effet dans l'élément de fixation. Grâce aux deux trous dans la cuvette, qui servent à fixer le siège et le couvercle, les boulons peuvent être serrés avec un engrenage de déviation spécialement développé à cet effet. Le siège et le couvercle doivent ensuite encore être attachés.

Système DuoFresh de Geberit avec lumière d'orientation

Le WC Geberit ONE peut être éventuellement équipé du système DuoFresh pour une aspiration des odeurs efficace. Le système Geberit DuoFresh élimine les odeurs depuis le WC directement. De plus, il aspire l'air à travers le tube de rinçage et la soupape de rinçage et le purifie grâce à un filtre céramique en nid d'abeilles, puis le ramène dans la pièce, en le faisant passer derrière la plaque de déclenchement. La plupart des plaques de déclenchement de la ligne Sigma peuvent être combinées au nouveau système DuoFresh de Geberit.

À l'exception du transformateur, tous les composants du système DuoFresh sont installés par l'ouverture de service du réservoir. Il y a également une lumière d'orientation LED ainsi qu'un élément d'insertion pour les sticks de réservoir DuoFresh. La lumière d'orientation se situe à l'arrière de la plaque de déclenchement pour un éclairage discret et

À propos de Geberit

Le groupe Geberit, présent dans le monde entier, est le leader européen sur le marché des produits sanitaires. En tant que groupe intégré, Geberit possède une présence locale très forte dans la plupart des pays européens, ce qui lui permet d'offrir une valeur ajoutée unique dans les domaines de la technologie sanitaire et de la céramique sanitaire. Geberit dispose de 30 sites de production, dont 6 en outre-mer. Le siège social du Groupe se trouve à Rapperswil-Jona, en Suisse. Avec près de 12 000 employés dans une cinquantaine de pays, Geberit a atteint un chiffre d'affaires net de 2,9 milliards de CHF en 2017. Les actions Geberit sont cotées à la SIX Swiss Exchange et font partie du SMI (Swiss Market Index) depuis 2012.

indirect lorsque vous allez aux toilettes la nuit. Un détecteur à courte distance intégré allume et éteint automatiquement le système d'aspiration des odeurs.

Bien que la version de base du WC Geberit ONE ne nécessite pas d'électricité, il est recommandé d'équiper l'élément d'installation à l'endroit prévu avec un raccordement électrique. Ainsi, d'autres options confort supplémentaires, telles qu'un système DuoFresh ou un WC lavant, peuvent être installées par la suite, de façon simplement et proprement.



Fixations invisibles

Le WC Geberit ONE se distingue par son design compact à petite taille et sa forme régulière. Avec seulement 54 centimètres de portée, il s'intègre parfaitement dans les petites et grandes salles de bains.

Photo: Censhare ID 2235035



Vue intérieure du nouveau WC

La nouvelle attache permet un réglage de la hauteur de montage. Cela permet une installation rapide et laisse une marge de quatre centimètres (+3/-1) au niveau de la hauteur, afin que celle-ci puisse encore être ajustée après l'installation du réservoir.

Photo: Censhare ID 2235033



Couvercle détachable

En tirant légèrement vers le haut, le siège et le couvercle du WC Geberit ONE se détachent de la cuvette à l'aide d'une seule main. Cela facilite énormément le nettoyage.

Photo: Censhare ID 2235031



Propre grâce à l'absence de bords de rinçage

Vous remarquerez tout de suite la cuvette sans bord de rinçage ainsi que la structure intérieure asymétrique du WC. Pendant le processus de rinçage, l'eau coule sur les côtés intérieurs du WC et y effectue un mouvement en forme de spirale, pour un rinçage puissant et optimal.

Photo: Censhare ID 2235024



Montage facile

L'engrenage de déviation, spécialement développé pour Geberit ONE, avec transmission de puissance optimisée, fait de la fixation de la céramique un jeu d'enfant.

Photo: Censhare ID 2235028

GEBERIT

Pour plus de renseignements, contactez :

Geberit b.v. Luxembourg

Patrick Schintgen

Tel.: +352 54 52 26

VORTEILE VON LEASING FÜR UNTERNEHMEN

Unkomplizierte Finanzierung, rundum sorglos Paket.



Wer sich als Unternehmen etwa einen neuen Lieferwagen für die Arbeit auf der Baustelle oder aber einen Pkw für einen Mitarbeiter anschaffen möchte, für den ist das Firmenleasing eine einfache und attraktive Möglichkeit geworden. Hierbei handelt es sich im Grunde um eine Art von Miete. Der Leasingnehmer zahlt monatlich eine Leasingrate an den Leasinggeber.



„Die Kreditanalyse schützt in erster Linie das Unternehmen, aber auch den Kunden, da vermieden wird, dass sich dieser finanziell übernimmt.“

Für Sonderwünsche oder Spezialmaschinen

Beim Leasing unterscheidet man zwischen zwei Formen; reines Finanzleasing und operationelles Leasing. Beim Finanzleasing handelt sich im Grunde um eine klassische Finanzierung eines Wagens. Dieser wird von der Leasingfirma entsprechend den Wünschen des Kunden zusammengestellt und bestellt. „Der Kunde zahlt über eine Laufzeit von, in der Regel, drei bis fünf Jahren monatliche Raten, die zusammengerechnet ein gutes Stück unter dem Wert des Wagens liegt. Nach dem Ende der Laufzeit kauft der Kunde für eine vorher festgelegte Summe den Wagen der Leasingfirma ab“, erklärt Gerry Wagner, Präsident der „Rental and mobility association“ (mobiz).

In diesem Vertrag und somit den zu zahlenden Summen sind in der Regel auch die Steuern enthalten.

Um Dinge wie Versicherung, Wartungskosten und Reparaturen muss der Kunde sich jedoch zusätzlich kümmern.

Finanzleasing kann als eine Art des Ratenkaufs verstanden werden, an dessen Ende eine größere Zahlung fällig wird. Diese Leasingform kann interessant sein, um Sonderwünsche zu erfüllen, wie speziell ausgestattete Pkw oder Spezialmaschinen. Denn diese werden in der Regel nicht über das Operative-Leasing finanziert. In der Regel wird

der Wagen am Ende der Laufzeit vom Leasingnehmer übernommen und weiter benutzt.

Operationelles Leasing: Alles aus einer Hand

Bei dieser zweiten Hauptform des Leasings wird neben der Vertragslaufzeit unter anderem auch die Kilometerzahl, die der Kunde plant, pro Jahr zurückzulegen, festgehalten. Auf Basis dieser Zahlen werden die monatlichen Leasingkosten ausgerechnet. Das Leasingunternehmen kauft anschließend den gewünschten Wagen und vermietet diesen an den Kunden. „Der große Unterschied ist, dass in dieser Form auch alle operationellen Kosten wie Werkstattkosten für, unter anderem, die Revision des Fahrzeugs sowie Steuern und Versicherungsbeiträge enthalten sind. Der Kunde muss also im Monat nur eine einzige Zahlung tätigen und sich ansonsten auch um keine Papiere, Termine oder sonstiges kümmern“, unterstreicht Wagner. All dies wird von dem Leasingunternehmen übernommen. Der Kunde wird also entlastet und gewinnt dabei nicht nur Zeit, sondern spart auch Geld. „Oft glauben einige, dass man beim Leasing eines Wagens draufzahlt. Das stimmt, jedoch nicht. Denn Leasingunternehmen können aufgrund ihres Geschäftsmodells im Speziellen bei Revision und Versicherungen von



Avec nos trois sites, nous sommes toujours proches de vous. Ayant le choix entre essence, diesel ou électrique et nos quatre marques, nous trouvons la solution idéale pour votre parc.

Demandez votre offre Fleet taillée à votre entreprise:

PETRYMOBIL ROOST

Z.A.C. Jauschwiss
7759 Roost
+352 28 55 71-1

DS STORE ROOST

Z.A.C. Jauschwiss
7759 Roost
+352 80 20 80-1

GARAGE PEUGEOT WEBER REMERSCHEN

124 route du Vin
5440 Remerschen
+352 23 60 50

PETRYMOBIL CITROËN JUNGLINSTER

40 Rue Hiehl - Z.A.C. Laangwiss
6131 Junglinster
+352 26 78 18-1

LEASING

“



guten Konditionen profitieren, was dann auch den Kunden zugutekommt.“

Am Ende des Vertrags wird der Wagen nicht vom Kunden übernommen. Das Leasingunternehmen nimmt den Wagen zurück und verkauft diesen dann auf dem Gebrauchtwagenmarkt weiter. Der Kunde bekommt dann im Normalfall einen neuen Leasingvertrag mit einem neuen Wagen „Der Kunde kann den Wagen zwar auch abkaufen, jedoch für den entsprechenden Marktwert.“ Auch eine frühzeitige Beendigung oder Verlängerung des Leasingvertrags ist möglich. Allerdings muss der Vertrag und somit die zu zahlenden Summen neu berechnet werden und der Kunde zahlt nach, bzw. bekommt Geld zurück.

Planungssichere Finanzierung

Das operationelle Leasing ist besonders dann für Unternehmen interessant, wenn diese einen größeren Fuhrpark besitzen. Denn diesen zu managen ist sehr viel Arbeit und kann je nach Größe des Fuhrparks Arbeit für mehrere Personen bedeuten. Schließlich muss dieser regelmäßig gewartet werden, was unter anderem das kontrollieren und bezahlen von Rechnungen beinhaltet. Hinzu kommen Unterlagen, etwa bei kleinen Schäden oder Unfällen für die Versicherung.

„Daher werden vom Staat Subventionen angeboten, auch wenn es unrealistisch ist, dass in naher Zukunft alle Betriebswagen E-Autos sein werden, wie aktuell von der Politik angestrebt.“

Außerdem ist die Finanzierung über mehrere Jahre für Unternehmen sinnvoller, da sie somit nicht eine größere Summe auf einmal ausgeben müssen und das Geld dadurch anderweitig investieren können. Auch ist das Leasing eine sichere Investition, denn egal was mit dem Auto ist, bleiben die monatlichen Kosten für den Kunden gleich, wodurch auch eine Planungssicherheit entsteht.

Dies alles können Leasingunternehmen übernehmen, die durch ihre Expertise unter anderem wissen, ob eine Arbeit

am Auto auch wirklich nötig ist oder auch wie viel Ersatzteile kosten und somit Kosten einsparen. Wagner bezeichnet dies als eine Win-win-Situation für alle.

Firmen oder Selbstständige, die sich ein etwas spezielleres Auto, etwa einen Sportwagen, leisten wollen, für die eignet sich das operative Leasing weniger. Denn die meisten Leasingfirmen sind nicht an exotischen Wagen interessiert, die jenseits der 150 000 Euro Marke liegen, meint Wagner.

Passender Wagen durch Expertenberatung

Neben normalen PKW können Unternehmen aber auch bei Lieferwagen von Leasing profitieren. „Hier bestehen oft noch mehr Optionen und Anpassungsmöglichkeiten bei der Zusammenstellung der Wagen. Schließlich müssen diese an die jeweiligen Bedürfnisse der Kunden angepasst werden, die von Branche zu Branche variieren“, betont der Experte. Den Mitarbeitern der Leasingfirmen kommt dabei eine beratende Rolle zu. Denn sie sind die Experten und sind darum bemüht, den für den Kunden passenden Wagen zusammenzustellen, immer mit Blick auf den späteren Weiterverkauf des Gefährts.

Zwar kann man auch bei Lastkraftwagen Leasingverträge nutzen, wie Wagner jedoch erklärt seien die in Luxemburg ansässigen Leasingfirmen in diesem Bereich nicht oder kaum aktiv. Denn dies sei ein Markt für sich, auf dem spezialisierte Firmen aktiv sind.

Alternative Antriebe noch wenig gefragt

Mit Blick auf die aktuelle Entwicklung des Automarkts wird ersichtlich, dass sowohl Regierungen als auch Umweltverbände und die Industrie immer stärker darauf drängen, auf Alternativen zum klassischen Verbrennungsmotor zu setzen. Hierbei sind in erster Linie Hybrid- und E-Autos zu nennen. Diese Tendenz ist laut Wagner zwar auch im Bereich der Leasingwagen zu erkennen, jedoch noch sehr verhalten. Denn „Aktuell fehlt es oft an den entsprechenden Infrastrukturen in Form von Ladestationen. Das gilt sowohl im öffentlichen Raum als auch für Firmen und im Privathaushalt. Denn nicht überall ist es möglich, eine entsprechende Aufladestation zu installieren, da die Stromkapazitäten fehlen“, weiß Wagner.

Laut dem Experten sei die Entscheidung auch davon abhängig, welche Strecken täglich mit dem Wagen zurückgelegt werden. Auch wenn neuere Hybrid- und E-Modelle hier Fortschritte gemacht haben, bevorzugen viele die Sicherheit eines Verbrennungsmotors.

Denn bei Kunden bestehe oft die Befürchtung, mit einem E-Auto liegenzubleiben. Immerhin kann man quasi überall tanken. Seine Batterie aufladen jedoch nicht und es dauert länger. Auch seien die Lieferzeiten für Hybrid- und E-Autos länger und die zum Teil höheren Kosten für einige Kunden ein Problem. „Daher werden vom Staat Subventionen angeboten, auch wenn es unrealistisch ist, dass in naher Zukunft alle Betriebswagen E-Autos sein werden, wie aktuell von der Politik angestrebt, da sowohl die Ladeinfrastruktur noch auf längere Zeit ungenügend ist also auch das Angebot noch zu beschränkt ist, ganz abzusehen von den Mehrkosten.“ Entsprechend würden viele Unternehmen oder auch Privatpersonen aktuell noch auf Benzin



und Diesel setzen. Das gilt besonders auch für Lieferwagen und andere Nutzfahrzeuge. Hier gibt es zwar auch immer mehr Modelle mit alternativen Antrieben, jedoch sei „in Luxemburg der Enthusiasmus diesen Modellen gegenüber noch recht verhalten.“

Kreditanalysen sorgen für Sicherheit

Um sicherzustellen, dass die Unternehmen auch die anfallenden Raten zahlen können, wird hier eine Kreditanalyse durchgeführt. „Würde der Kunde nach sechs Monaten zahlungsunfähig sein und das Leasingunternehmen das Fahrzeug zurückhalten, ist der Wertverlust des Wagens bereits bei 30 bis 40 Prozent, was für uns ein großes Problem wäre, da der Kunde erst einen Bruchteil davon zurückgezahlt hat. Die Kreditanalyse schützt also in erster Linie das Unternehmen, aber auch den Kunden, da vermieden wird, dass sich dieser finanziell übernimmt.“ Laut Wagner erlebe das Unternehmen, in dem er arbeitet, glücklicherweise eher selten, dass Firmen oder auch Privatkunden pleitegehen. „Allerdings kann man in einem solchen Fall im Schnitt von einem Verlust von rund 6 000 Euro pro Auto für das Leasingunternehmen ausgehen.“

Wie der Experte betont, sollte man bei einem Leasingvertrag besonders darauf achten, welche Leistungen inbegriffen sind. Dass also etwa beim Operativen-Leasing nicht nur der Wert des Wagens, sondern eben auch Versicherungen, Steuern etc. enthalten sind. Das ist besonders wichtig, um verschiedene Leasingangebote vergleichen zu können. Denn nicht jeder Anbieter und Vertrag enthält die gleichen Konditionen. Und Klauseln, die man übersehen hat, können gerne mal teuer werden. So warnt etwa der ADAC, dass beim Finanzierungleasing es etwa sein kann, dass ein Anbieter den Restwert absichtlich unrealistisch hoch setzt, um mit geringen Raten zu werben. Am Ende bleibt der Kunde dann auf hohen Kosten sitzen.

**MARQUAGE ROUTIER
SIGNALISATION
SÉCURITÉ ROUTIÈRE
MOBILIER URBAIN**

TECHNIROUTE
Z.A.E Rosséwinkel
L-5315 Conttern
T. (+352) 49 00 90 - 1
www.techniroute.lu

EQUIPEMENT ROUTIER

Découvrez nos formations adaptées aux besoins du dispatching et de l'administration / direction !

Prochaines formations disponibles en 2021

Découvrez nos formations adaptées aux besoins du dispatching et de l'administration / direction !

Prochaines formations disponibles en 2021



Formation arrimage

Bases juridiques, norme EN 12195, équipements et outils d'arrimage, calcul et méthodes d'arrimage etc.

Formation tachygraphe

Législation, saisie manuelle, pictogrammes, règlements 561/2006 et 165/2014, perte de carte chauffeur etc.



„Das beginnt bei den Maßen wie Länge, Höhe und Breite und geht über die Motorisierung bis hin zur Ausstattung.“



DIE WAHL EINES NEUEN NUTZFAHRZEUGS

Passend zum Einsatzbereich.

Egal ob Elektriker, Installateur oder Schreiner: quasi jeder Betrieb braucht im Alltag Nutzfahrzeuge, um die Arbeiten entsprechend durchzuführen. Dabei ist die Anschaffung etwa eines neuen Lieferwagens etwas, das wohl überlegt sein muss. Schließlich ist es vor allem für kleinere Betriebe eine größere Investition.

Kriterien und Bedürfnisse definieren

Das wichtigste ist dabei, sich klarzumachen, welche Kriterien das Nutzfahrzeug erfüllen muss. „Das beginnt bei den Maßen wie Länge, Höhe und Breite und geht über die Motorisierung bis hin zur Ausstattung“, erklärt Ernest Pirsch, Koordinator bei House of Automobile. Ist der Lieferwagen eher für Einsatz auf Baustellen gedacht und soll eine große Ladefläche haben, muss dieser entsprechend größer sein, als wenn er eher für die Montage bei Kunden in der Stadt genutzt werden soll und somit auch in Tiefgaragen passen soll. „In dem Zusammenhang muss man sich auch überlegen, ob er front- oder doch heckgetrieben sein soll“, ergänzt Pirsch.

Insgesamt gibt es extrem viele Möglichkeiten, ein Nutzfahrzeug zu gestalten, damit es den eigenen Anforderungen entspricht. Diese können sich, je nach Branche, stark unterscheiden. Das gilt besonders für den Laderaum, in dem spezielle Schranksysteme zur Aufbewahrung des Werkzeugs und Geräte für den Einsatz auf Baustellen verbaut werden können. Hier sollte man eng mit den eigenen Mitarbeitern Rücksprache halten, um die richtige Entscheidung zu treffen. Denn am Ende sind sie es, die mit dem Wagen unterwegs sein werden und ihre Arbeit verrichten müssen.

Trend zu alternativen Antrieben

Zu den technischen Entwicklungen im Bereich der Nutzfahrzeuge zählt auch die Motorisierung. Immer mehr Hersteller bringen E-Nutzfahrzeuge auf den Markt. Mit Zuladungen von knapp einer Tonne und realen Reichweiten bis zu 200 Kilometer, eignen sich einige Elektronutzfahrzeuge auch für den Einsatz im Handwerk. Neben E- und Hybrid-Varianten von Modellen, die es auch mit Verbrennungsmotor gibt, befinden sich darunter auch Neuentwicklungen, die zum Teil Nischen bedienen. Neben Klein- und Kleinsttransporter zählen dazu auch Nutzfahrzeuge mit über zehn Kubikmeter Laderraum. Mittlerweile sind die Elektro-Varianten gegenüber vergleichbaren Benzin- und Dieselmotoren in der Gesamtkostenbetrachtung preislich konkurrenzfähig



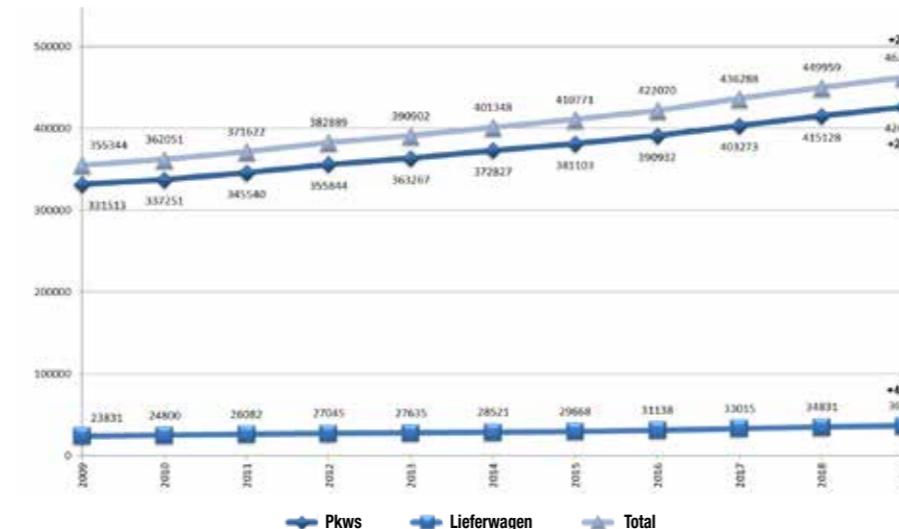
„Verbrennungsmotoren sind heute so sauber und effizient wie noch nie.“

und laut ADAC in einigen Fällen sogar günstiger. Neue Fördergelder tragen zu dieser Entwicklung weiter bei.

Beim Thema E-Antrieb stellt sich aber nach wie vor die Frage der Distanzen, die pro Tag oder Woche zurückgelegt werden müssen. Für kurze Distanzen sind die meisten E-Modelle sehr geeignet. Zum anderen stellt sich die Frage nach der Möglichkeit des Aufladens. Ist dies in ausreichender Form im Betrieb in Form von Ladestationen, aber auch auf Baustellen oder auf öffentlichen Parkplätzen der Fall? Laut Pirsch fehlt es noch an dem nötigen Netzwerk an Ladestationen in Luxemburg, damit die E-Mobilität auch im Nutzfahrzeugbereich attraktiv wird.



ENTWICKLUNG DER PKWS UND LIEFERWAGEN AUF LUXEMBURGS STRASSEN VON 2009 BIS 2019



Aufteilung der in Luxemburg angemeldeten Light commercial vehicle (leichte Nutzfahrzeuge) nach Kraftstoff von 2017 bis 2019

KATEGORIEN	2017	2018	2019
BENZIN	41	112	107
BENZIN / ETHANOL	0	1	0
BENZIN + CNG	0	2	1
BENZIN + LPG	0	4	2
TOTAL BENZIN	41	119	110
DIESEL	1.960	4.686	4.888
DIESEL (GASOIL-FUEL)	2	4	2
TOTAL DIESEL	1.962	4.690	4.890
CNG (Compressed Natural Gas)	1	2	2
ELEKTROANTRIEB	26	44	85
HYBRID	0	0	2
TOTAL	2.030	4.855	5.089

Interessant zu beobachten sind in dem Zusammenhang die Zulassungszahlen in der EU für Busse, Lkw (ab 3,5 Tonnen) und Transporter im Jahr 2019. Zahlen dazu hat der europäische Automobilhersteller-verband ACEA veröffentlicht. Demnach haben sich die Werte bei Bussen und Lkw im Vergleich zu 2018 mehr als verdoppelt. Das Segment der E-Transporter ist jedoch etwas weniger stark gewachsen. Pirsch betont jedoch, dass auch Verbrennungsmotoren in den letzten Jahren - unter anderem auf Druck der Regierungen – eine große Entwicklung erlebt haben. „Sie sind heute so sauber und effizient

wie noch nie.“ Entsprechend sind diese weiterhin eine Option für viele.

Sicher und komfortabel unterwegs

Aber auch im Bereich von Assistenzsystemen konnte man in den letzten Jahren eine ganze Reihe an Entwicklungen bei Nutzfahrzeugen beobachten. Etwa was Parkhilfen angeht, wie man sie von Pkws kennt. Auch Parkhilfen, die sogar im Zusammenspiel mit Anhängern funktionieren gibt es und die das Manövrieren auf Baustellen sehr vereinfachen und somit eine große Hilfe für die Mitarbeiter sind. Ob diese notwendig sind, muss man jedoch abwägen. Schließlich sollte man sein Geld auch nicht in überflüssige Ausstattung stecken.

„Damit man am Ende kein böses Erwachen erlebt, sollte man sich bei der Zusammenstellung des Nutzfahrzeugs an spezialisierte Verkäufer wenden. Diese können die Betriebe aufgrund ihrer Erfahrung bei diesen speziellen Fahrzeugen helfen, die richtige Auswahl zu treffen“, empfiehlt der Experte.

Auch die Frage der Finanzierung gilt es zu bedenken. Nutzt man eine Leasingfirma, geht man zur Bank oder kauft man den Wagen direkt ganz. Jede Form bringt dabei eigene Vor- und Nachteile mit sich. Die Entscheidung muss dabei jeder Betrieb entsprechend den eigenen Möglichkeiten, dem bereits vorhandenen Fuhrpark und anderen Faktoren entscheiden, die von Firma zu Firma ganz unterschiedlich sein können.



ALD Flex

La solution de location flexible de 1 jour à 24 mois pensée pour vous

Une formule de location flexible all-in pour voitures et utilitaires. Une formule simple, rapide et sûre : disponibilité immédiate, livraison garantie sous 48h partout au Grand-Duché de Luxembourg, restitution à tout moment sans frais, ...

ALD Flex Van : une gamme d'utilitaires variée et pointue de 150 véhicules (bennes, plateaux, caisses 20m³ hayons, ...)

ALD Flex Car : un large choix et plus de 900 véhicules en flotte

Et déjà une location ALD Flex à partir de 46 € htva /jour





INTERVIEW MIT MICHEL RECKINGER, PRÄSIDENT DER FÉDÉRATION DES ARTISANS

Stürmische Zeiten.

Die Kunden im Lockdown, die Betriebe im Shutdown. Kurzarbeit, Scheibchenpolitik bei den Beihilfen, Existenzängste. Seit dem 20. April Öffnung der Baustellen und strengen Auflagen, am 11. Mai folgen die anderen Handwerksberufe und schlussendlich seit dem 29. Mai können nun auch die Restaurationsbetriebe wieder arbeiten. Für das Handwerk sind es stürmische Zeiten. D'Handwerk sprach mit dem Präsidenten der Fédération des Artisans über die vergangenen Monate und über das was uns erwartet.



Inzwischen sieht es so aus, als sei die Chance sich zuhause mit dem Virus anzustecken höher als auf dem Arbeitsplatz.

D'Handwerk: Seit dem Lockdown sind inzwischen 3 Monate vergangen. Wo steht das Handwerk heute?
Michel Reckinger: Wir können wieder arbeiten und das ist das Wichtigste. An Normalität ist aber nicht zu denken. Die Unternehmen kamen geschwächt aus dem Shutdown raus und stehen nun vor den ersten Ausläufern einer massiven Wirtschaftskrise. Die Löcher, die der Lockdown gerissen hat, werden den Unternehmen in den kommenden Monaten schwer zu schaffen machen.

In der Baubranche hat die Exitstrategie sehr gut funktioniert. Die Fédération des Artisans und das IFSB haben ein Sanitätkonzept ausgearbeitet, das dank der Disziplin der Unternehmen und ihrer Mitarbeiter sehr gut funktioniert hat. Inzwischen sieht es so aus, als sei die Chance sich zuhause mit dem Virus anzustecken höher als auf dem Arbeitsplatz. Quasi alle Berufsverbände im Handwerk haben entsprechende Sanitätkonzepte ausgearbeitet, die jetzt ihre Früchte tragen.

„Die direkten Hilfen, die nicht zurückgezahlt werden müssen, waren aber schlussendlich immer an einer Reihe Kriterien gebunden.“

Im Moment arbeitet die Baubranche die Aufträge ab, die vor der Krise abgeschlossen wurden. Das Loch, das entstanden ist, wird sich über die kommenden Monate negativ bemerkbar machen. Die Konjunktur entwickelt sich negativ, ebenso wie die Staatsfinanzen und es ist nicht unwahrscheinlich, dass es auch bei den privaten Investitionen Einbrüche geben wird. Die Situation ist sehr angespannt, deshalb kann auch keiner verstehen, dass die Gewerkschaften beim Kollektivurlaub gemauert haben, was verhindert, dass die Unternehmen während den Sommermonaten einen Teil der Ausfälle wieder hätten auffangen können.

Die Automobil- und Mechanikbranche steht vor ähnlichen Problemen. Die Werkstätten konnten teilweise während des

Lockdowns funktionieren, doch der Verkauf von Fahrzeugen verläuft heute mehr als schleppend. In anderen europäischen Ländern wurden Kaufprämien aufgelegt, um den Absatz wieder anzukurbeln. In Luxemburg tut sich die Regierung vor allem mit geschäftsschädigenden Äusserungen hervor.

Die Mode- und Gesundheitsberufe, wie auch das Lebensmittelhandwerk und die Kommunikationsberufe haben mit Einbußen zu kämpfen, vor allem alles was Catering betrifft.

Die Situation ist demnach generell durchwachsen.

D'Handwerk: Die Regierung hat einen 10 Milliarden Euro Rettungsschirm für die Unternehmen auf den Weg gebracht.

Wie beurteilen Sie die Unterstützungsmassnahmen?

Michel Reckinger: Das Gros der 10 Milliarden sind Stundungen von Steuern und Sozialabgaben oder Kredite, die irgendwann bedient werden müssen. Diese Maßnahmen haben natürlich den Unternehmen dabei geholfen während des Lockdowns nicht sofort unterzugehen, sie verbessern aber nicht unbedingt deren mittel- und langfristigen Überlebenschancen. Viel wird davon abhängen, wie der Staat mit diesen Stundungen umgeht. Wenn diese am Jahresende aggressiv eingetrieben werden, dann kommt die Pleitewelle eben mit einigen Monaten Verzögerung. Da wird viel Fingerspitzengefühl gefragt sein.

Als Fédération des Artisans und als UEL waren wir der Meinung, dass wenn die Regierung im Interesse der Gesundheit die Unternehmen schließt, sie auch in der Verantwortung steht, wenn es um die Folgekosten dieser politischen Entscheidung geht.

Die direkten Hilfen, die nicht zurückgezahlt werden müssen, waren aber schlussendlich immer an eine Reihe Kriterien gebunden. Nur Unternehmen mit weniger als 20 Mitarbeitern. Nur welche, die einer Zwangsschliessung unterlagen. Nur Betriebe, die vor der Krise keine Probleme hatten. In der Tat ist es so, dass sehr viele Handwerksunternehmen durch das Raster gefallen sind und keine Hilfe bekommen haben. Auch die Selbständigen haben während der Krise gemerkt, dass sie zwar Beiträge zahlen dürfen, aber



bei den Leistungen erst mal in die Röhre schauen. Das Kurzarbeitergeld hat sich für unsere Mitarbeiter während der Krise sehr gut bewährt. Wir waren der Meinung, dass auch die Selbständigen ein Anrecht darauf haben müssten. Die Regierung hat lieber eine Ersatzleistung auf den Weg gebracht, die auf 2,5 Mal Mindestlohn begrenzt war. Unternehmer, die einen Euro mehr eingezahlt haben, gingen komplett leer aus.

Die gleiche Feststellung gilt für die Neustart Strategie der Regierung. Das Handwerk, z.B. der Bau wird da nicht berücksichtigt, obwohl die Baustellen zugemacht wurden und die Unternehmen heute hohe Zusatzkosten und

Produktivitätseinbussen hinnehmen müssen. Da hätten wir uns schon beherztere Eingriffe gewünscht.



D'Handwerk: Wie haben Sie die Zusammenarbeit mit der Regierung und den anderen Institutionen während der Krise erlebt?

Michel Reckinger: Am Anfang haben sich die Ereignisse überschlagen. Die Unternehmen mussten Mitarbeiter und Kunden informieren und den Lockdown organisieren. Dann kam die Beantragungsprozedur der Kurzarbeit. Die Verantwortlichen und Mitarbeiter der FDA und der Fachverbände haben versucht den Informationsfluss in die Unternehmen zu organisieren und für Fragen zur Verfügung zu stehen und bei Problemen konkret zu helfen. Gleichzeitig standen wir im permanenten Austausch mit der Regierung und den Verwaltungen, um Rückmeldung zu geben, was klappt und was nicht. Der Kontakt war sehr gut, und man muss schon anerkennen, dass das Arbeitsministerium und die Adem in der Kürze der Zeit eine respektable Leistung erbracht haben, um die Kurzarbeit so massiv auszudehnen.

Das Kurzarbeitergeld hat sich für unsere Mitarbeiter während der Krise sehr gut bewährt. Wir waren der Meinung, dass auch die Selbständigen ein Anrecht darauf haben.

Zusammenfassend ging es darum, den Informationsfluss zwischen der Regierung und den Unternehmen aufrecht zu halten, und den Mitgliedern konkret unter die Arme zu greifen.

Danach ging es dann relativ schnell auch darum den Exit aus dem Lockdown vorzubereiten. Die Verbände haben an Sanitätkonzepten gearbeitet, sich mit Verwaltungen und Ministerien koordiniert und mit Gewerkschaften verhandelt. Die Krise ist in Gewerkschaftskreisen anscheinend noch nicht angekommen. Dort wollte man nur über Urlaub reden anstatt darüber wie man die Unternehmen wieder ans Laufen bringen könnte. Vielleicht ist der Sprunghafte Anstieg der Arbeitslosigkeit ein Signal, dass die Gewerkschaften dazu bringen, die Situation etwas ernster zu nehmen.

Positiv ist hingegen, dass UEL als Dachverband der Arbeitgeberorganisationen ihre Feuerprobe überstanden hat. Die Kammern und Verbände haben sich laufend koordiniert und haben mit einer Stimme gesprochen. Parallel wurden auch die Unternehmer und Selbständigen als Gruppe sichtbar, z.B. über die #breedschälleren Aktion.

Das ist auch einer der Lehren, die ich aus der Corona-Krise ziehen möchte. Es ist wichtig, dass sich die Unternehmer



auch als politischer Akteure verstehen, die es fertig bringen sich zu organisieren und ihre Positionen zu vertreten. Verbände und Zusammenschlüsse sind wichtiger denn je, und ich lade jeden Unternehmer ein, sich in seinem Verband zu engagieren. Wenn wir uns als Handwerk nicht um unsere Interessen kümmern, können wir nicht davon ausgehen, dass es andere an unserer Stelle tun.



Fédération des Artisans
c.reuter@fda.lu
+352 42 45 11 - 28
www.fda.lu

ENGAGEZ UN STANDARDISTE POUR 9,90€/MOIS



Tango Fix4Bizz



Téléphonie cloud

Une centrale téléphonique complète dans le cloud à ce prix-là, c'est seulement chez Tango.

(tango.lu)

Tango.lu/Fix4Bizz

tango))



BLOG VON ROMAIN SCHMIT - MAI 2020

#breedschelleren.

Baron Münchhausen zog sich bekanntlich mittels seines eigenen Haarzopfes aus dem Sumpf, in den er mitsamt seinem Pferd hineingeraten war. Und so endete eine betrübliche Situation glimpflich für besagten Baron. Doch leider war Münchhausen ein notorischer Lügner, und so hält auch diese Geschichte der Überprüfung durch die Realität nicht stand. Ansonsten sich wohl jeder Handwerker am eigenen Zopf aus dem Sumpf oder Schlamassel ziehen würde, in den er samt seinem Betrieb in der Corona-Krise mit einhergehendem Lockdown geraten sind. Die Realität erzählt eine andere Geschichte.



Die Krise kam plötzlich, und quasi ohne Vorwarnung. So um den 10. März herum wurde absehbar, dass auch Luxemburg nicht von dem verschont bleiben würde, was sich bis dahin in Norditalien und anderswo dramatisch zuspitzte. Und bereits in der Woche des 16. war es dann soweit, dass die Regierung in zwei Wellen binnen weniger Tage den Lockdown großer Teile der Wirtschaft beschloss und diese lahmlegte.

**„Tue Gutes und rede darüber!
Den Spruch kennt jeder, aber befolgt ihn auch jeder?“**

Zum 1. Mai schrieb der Autor folgende Zeilen : „Das Konzept sich einem Virus mit wochenlangen Ausgangsbeschränkungen, Kontaktverboten und einem Runterfahren der Wirtschaftsaktivitäten zu widersetzen, verlangt einen hohen Preis - nämlich dem Risiko des ökonomischen und sozialen Zusammenbruchs.“

Damals war dem Bausektor nach wochenlangem Stillstand als erstem Sektor die Wiederaufnahme seiner Aktivitäten gestattet worden. Nach heutigem Dafürhalten war die Fédération des Artisans ursächlich an dieser Wiederaufnahme beteiligt, indem sie bereits vor Mitte April die staatlichen Stellen überzeugen konnte, dass einmal der

Bau, aber auch sämtliche anderen handwerklichen Sektoren auf die Wiederaufnahme ihrer Aktivitäten vorbereitet sind und sowohl die Mitarbeiter in sicheren sanitären Verhältnissen arbeiten lassen als auch die Kunden in einem hygienisch einwandfreien Umfeld empfangen und umsorgen können. Heute ist fast das gesamte Handwerk wieder aktiv und arbeitet was das Zeug hält, um irgend wie die verlorene Zeit wirtschaftlich zumindest teilweise wieder aufzunehmen. Allerdings leidet insbesondere der handwerkliche Lebensmittelbereich enorm an den weiter bestehenden Einschränkungen, die die gesamte Gastronomie betreffen.

Fast zwei Monate haben manche Unternehmen nicht arbeiten dürfen oder können, aus welchen Gründen auch immer. Die einen mussten sofort oder nach einigen Tagen alle Arbeiten einstellen, die anderen konnten nicht arbeiten weil keine Kundenkontakte möglich waren, weil sie Zulieferer der Betriebe waren, die nicht arbeiten durften, weil ihre Belegschaft so ausgedünnt war, dass arbeiten unmöglich wurde (Krankenscheine, Urlaub aus familiären Gründen). Und die meisten geben zu, ein ungutes Bauchgefühl zu haben, wenn sie nach der eigenen Einschätzung ihrer wirtschaftlichen Resilienz nach der Krise gefragt werden. Vieles ist noch im Ungewissen, zu unüberschaubar die Gesamtsituation, insbesondere was die zukünftige Marktentwicklung bringen wird.

Organisation

Gleich zu Beginn des Lockdowns mussten Mitarbeiter und Kunden informiert, die Baustellen gesichert und die Geschäftsstelle eventuell geschlossen werden. Gleichzeitig musste das alles auf unbestimmte Zeit überwacht werden, was oftmals externe Dienste beanspruchte, also kostentreibend war. Die ganze Zeit über musste die Geschäftsführung

Die Unternehmer im Handwerk und in anderen Wirtschaftszweigen haben in den vergangenen Wochen übermenschliches geleistet, um ihren Betrieb und den Bestand zu erhalten. In den nächsten Wochen und Monaten wird es kein Nachlassen geben dürfen. Während vor Monaten noch über Facharbeitermangel, Digitalisierung und Klimapolitik nachgedacht wurde, sind zunehmend andere unternehmerische Qualitäten gefragt. Nicht dass die vorigen Themen keine Wichtigkeit mehr hätten, doch wird sich das unternehmerische Augenmerk der meisten Handwerker auf andere Themen konzentrieren müssen. Dabei wird der Krisenmanager auch in absehbarer Zeit wohl mehr gebraucht werden als der langfristig denkende Strategie.

Um die wirtschaftlichen Schwierigkeiten der rezenten Vergangenheit und der nächsten Zukunft, zu meistern, mussten und müssen die Unternehmer weiterhin täglich in die unterschiedlichsten Rollen schlüpfen und sich permanent verändern. Dass das nicht immer leicht ist, braucht hier wohl nicht besonders hervorgehoben zu werden.



IDA CORONA ORGANISATION MEMBRES MEDIA AGENDA CONTACT INFO MÉDIAS



RDA > Media > Blog > #breedschelleren

#BREEDSCHELLEREN
Baron Münchhausen zog sich bekanntlich mittels seines eigenen Haarzopfes aus dem Sumpf, in den er mitsamt seinem Pferd hineingeraten war. Und so endete eine betrübliche Situation glimpflich für besagten Baron. Doch leider war Münchhausen ein notorischer Lügner, und so hält auch diese Geschichte der Überprüfung durch die Realität nicht stand. Ansonsten sich wohl jeder Handwerker am eigenen Zopf aus dem Sumpf oder Schlamassel ziehen...

PARTAGER



aufrechterhalten bleiben, um Verwaltungsarbeiten zu erledigen, Löhne zu bezahlen und Kurzarbeiterentschädigung sowie Hilfsprogramme anzufragen. Dazwischen wurden in regelmäßigen Abständen Telefonkonferenzen mit Abteilungsleitern und sporadisch auch mit anderen Mitarbeitern geführt, um sie einzubinden und über das Wichtigste zu informieren.

Vor der Wiederaufnahme mussten Masken und Desinfektionsmittel beschafft, die sanitären entsprechenden Maßnahmen im Betrieb umgesetzt und Informationsmaterial bereitgestellt werden. Die Teams wurden gegebenenfalls neu eingeteilt, um die unterschiedlichen familiären und sozialen Anliegen der Mitarbeiter zu beachten, es galt Urlaubsansprüche mit betroffenen Mitarbeitern zu regeln und Informationsversammlungen zu all diesen Neuerungen abzuhalten. Schließlich wurden Transportmittel umorganisiert, die Arbeitszeiten neu geregelt und die neuen Hygienestandards implemen-

tiert: Abstandsregeln, Händewaschen, Masken, Organisation und Ablauf der „neuen“ Baustellenbesprechungen, Austausch mit anderen Unternehmen usw. Zum Glück konnten einige Verwaltungskräfte im Homeoffice arbeiten, so dass nicht unbedingt alle zur gleichen Zeit im Unternehmen sein müssen. Diese Arbeiten sind in den meisten Betrieben durchgeführt worden, wobei man natürlich zu keinem Moment sicher sein kann, dass nicht alles gleich wieder komplett über den Haufen geworfen wird, weil erneut andere Situationen sich einstellen. Es gilt weiterhin wachsam zu sein und sich und das Unternehmen flexibel auf ein ständig sich wandelndes Umfeld einzustellen. Und das auf Monate hinaus, weil keiner weiß, wie lange wir mit dem Virus leben müssen.

Kommunikation

„Tue Gutes und rede darüber!“ Den Spruch kennt jeder, aber befolgt ihn auch jeder?

Die ganzen Maßnahmen, welche der Unternehmer während der Krise einführte, waren für alle Beteiligten Neuland. Niemand im Handwerk kannte Kurzarbeit, niemand wusste genau, wie das Unternehmen umorganisiert werden muss, um wieder arbeiten zu können trotz eines potenziell tödlichen Virus. „Trial an Error“ heißt das so schön verniedlichend in Englisch. Nur dass der Irrtum in der Corona-bedingten Krisensituation fatal für das Unternehmen sein kann. So versuchten die meisten Handwerker, das Beste aus der Situation zu machen und die Einschnitte, Neuerungen und Maßnahmen gemeinsam mit ihren Mitarbeitern zu besprechen und abzuwiegen. Vielerorts wurden Öffnungs- und Arbeitszeiten abgeändert, so dass zeitlich versetztes Arbeiten ermöglicht wird, oder die Abfahrtszeiten im Betrieb wurden der neuen Situation an Abstimmung mit den Mitarbeitern neu organisiert. Dazu gehörte vor allem eins: miteinander reden. Kommunizieren. Dabei durften auch die Kundenkontakte



nicht vernachlässigt werden, ebenso wie der Austausch mit Lieferanten im In- und Ausland.

Unternehmenspsychologie

Wie in jeder Pandemie oder generell, wenn die Gesundheit auf dem Spiel steht, hörte man wieder, das erste gemeinsame Ziel sei es, alle gemeinsam und gesund durch die Krise zu bringen, die Mitarbeiter zu BE- und die Unternehmen zu ERhalten. Diese vermeintlich frohe Botschaft brauchte neben der eigentlichen Aussage auch eine gute Portion Zureden und Psychologie. Mut machen, den Mitarbeitern, dem Lebenspartner, den Geschäftspartnern, sich selbst. Zukunftsängste abbauen ist eigentlich eine Aufgabe für Spezialisten, und diese Aufgabe wurde und wird während der Krise und danach beispielhaft von vielen Unternehmern gemeistert.

„Alle haben Geld verloren, einige richtig viel. Die vergangenen Wochen haben in fast allen Unternehmen Schleifspuren hinterlassen, trotz des unermüdlichen Einsatzes der Handwerksunternehmer.“

Anpassungsfähigkeit und Reaktivität

Die Zukunft angehen, ohne leichtfertig zu wirken. Auch wenn sofort nach der Wiederaufnahme der Arbeit beispielsweise die Situation im Bau- und Ausbaugewerbe nicht direkt beunruhigend wirkt, so ist irgendwie absehbar, dass momentan meistens bereits erteilte Aufträge abgearbeitet werden, und dass die Folgeaufträge für die Arbeiten im Sommer und Herbst wegbrechen. Ungewissheit über die öffentlichen Ausschreibungen, Aufträge von Privatkunden werden momentan schon in großer Anzahl zeitlich nach hinten verlegt oder gar storniert wegen großer Verunsicherung in weiten Teilen der Bevölkerung nach erlittenen finanziellen Ausfällen wegen Kurzarbeit, gewerbliche Aufträge werden ebenfalls



zurückgestellt bis die Finanzlage der Unternehmen sich erholt hat.

Die erfolgten Umsatzeinbrüche verlangten auch von denen, die theoretisch weiterarbeiten durften, Anpassungsfähigkeit und schnelle Reaktionen. So mussten sowohl während der Krise als auch danach eventuell einige Niederlassungen geschlossen werden, während andere eingeschränkt weiterarbeiteten oder die Öffnungszeiten an den Kundenverkehr und die Produktion oftmals auch noch an geänderte Nachfrage angepasst werden. Keine Rentabilität

wegen Umsatzeinbrüchen gepaart mit eingeschränkter Produktivität ergeben eine gefährliche Mischung, wenn es um die mittel- und langfristigen Überlebenschancen der Unternehmen geht. Verschärft wird diese Lage dann noch in all denen Bereichen.

Die noch über Monate hinaus mit solchen Beschränkungen leben müssen wie beispielsweise der handwerkliche Lebensmittelbereich. In dieser Situation muss der Unternehmer auch weiterhin Realist sein und einen klaren Kopf behalten, die Überbrückungsperiode organisieren trotz Unklarheit darüber, wie es gesetzlich weitergeht beispielsweise mit Kurzarbeit oder weiteren Hilfen oder Bürgschaften.

Finanzen und Controlling

Zu guter Letzt ist in und nach einer Krise der Unternehmertyp Finanzexperte gefragt. In vielen Fällen mussten von heute auf morgen Liquiditätsengpasse beseitigt werden, um das Unternehmen während des Lockdowns nicht in Zahlungsunfähigkeit verfallen zu lassen, weil die Hilfen nicht schnell genug kamen oder eben überhaupt nicht. Bei anderen Unternehmen stellt sich die Lage so dar, dass nach der Krise die nächste Krise lauert und mit der Bank neue Kredite und Zahlungsziele vereinbart werden müssen, damit eine Nachfrageflaute im Herbst oder so überbrückt werden kann. Der typische Unternehmer muss in einer ganzen Panoplie an Hilfsangeboten, Neuerungen, Unterstützungspaketen, Bürgschaften und Garantien das für ihn passende Angebot ausfindig machen, abwägen, Anfragen machen und den Verwaltungsaufwand erledigen, Formulare wälzen, Zinskonditionen vergleichen und aushandeln, das Ganze in einem sich ständig wandelnden Umfeld, da ständig neue Hilfspakete geschnürt wurden ohne dass ein- und für allemal alles auf dem Tisch war. Eine Herkulesaufgabe, an der man allzu leicht scheitert.

Alle haben Geld verloren, einige richtig viel. Die vergangenen Wochen haben in fast allen Unternehmen Schleifspuren hinterlassen, trotz des unermüdlichen Einsatzes der Handwerksunternehmer. Die staatlichen Hilfen haben, entgegen ursprünglicher Ankündigungen, doch viele im Regen stehen lassen, sei es weil die Hilfen gar nicht oder in ungenügendem Umfang kamen, sei es, weil das Unternehmen nicht in die Zielsetzung der betreffenden Hilfen passte, weil es zu groß war oder weil die Politik aus welchen Gründen auch immer einfach nicht im nötigen oder notwendigen Umfang helfen wollte. Die Diskussion über die Selbstständigen oder ihr eventuelles Anrecht auf Kurzarbeitsentschädigung spricht hier Bände.

Und die Regierung?

Von daher erwartet das Handwerk, dass die Regierung in nächster Zeit das umfassendste Wirtschaftsprogramm unserer Nachkriegsgeschichte präsentiert im

Enovos est à vos côtés pour vous aider à réduire les coûts de vos investissements énergétiques

enoprimes pro

enoprimes, un programme qui soutient financièrement les entreprises dans leurs projets visant à réduire la consommation et les coûts énergétiques. Vous souhaitez réduire le coût de votre investissement ? Contactez-nous et bénéficiez d'un accompagnement personnalisé pour vos projets.

Travaux éligibles, conditions et montants sur pro.enoprimes.lu

Energy for today. Caring for tomorrow.





Sinne aller Unternehmen, ob groß oder klein, und endlich einen konkreten Rahmen vorgibt, auf was die Unternehmen sich das nächste Jahr über einstellen können. Wer, wenn nicht die Unternehmen, soll die wirtschaftliche und soziale Lage wieder ins Lot bringen? Wer, wenn nicht die Unternehmen, soll weiterhin Partner der Regierung sein, wenn das nächste Beschäftigungspaket geschnürt werden soll? Diese wird übrigens umso kleiner ausfallen müssen, desto mehr den Unternehmen heute und in nächster Zukunft geholfen wird.

Die Regierung muss dementsprechend schnellstmöglich ein Maßnahmenpaket vorstellen, das den Unternehmen Vertrauen und Sicherheit gibt, das Perspektiven bietet und einen verlässlichen Rahmen absteckt und nicht bloß eine weitere Hilfe für eine bestimmte Kategorie Unternehmer die im Regelfall noch nicht einmal genügt, die laufenden Sozialabgaben und die Miete für das Geschäftslokal zu zahlen. Gebraucht wird ein strukturiertes Gesamtpaket, das alle Teile des unternehmerischen Tuns abdeckt und absichert, und auf das man für die Zukunft aufbauen kann. Und zwar für

ALLE Unternehmen, egal ob groß oder klein. Vor allem aber für die Wirtschaftsbereiche, die auch auf absehbare Zeit nicht werden „normal“ arbeiten können, wie der Eventbereich und die gesamte Gastronomie. Gefordert wird daneben eine Weiterführung der Möglichkeit, auch im Handwerk auf Kurzarbeit zurückgreifen zu können.

Nach vorne schauen!

In den turbulenten vergangenen Wochen haben sich viele Handwerker zu Wort gemeldet, um ihrer Wut oder ihrer Verzweiflung Luft zu machen, ob telefonisch bei ihrem Verband oder über die sozialen Medien. Öfter noch als diese Unmutsbekundungen jedoch zeigten sich regelrechte Optimisten, die allen Widrigkeiten zum Trotz ihren Mut nicht verloren hatten und nicht müde wurden, ihren Handwerkskollegen, ihren Mitarbeitern und Kunden, ihren helfenden Familienmitgliedern immer wieder Mut zuzusprechen und positiv nach vorne zu blicken. Ihnen besonders sei von dieser Stelle gedankt. „#mirpackendat“ muss das Motto auch für die nächsten Wochen und Monate heißen. „#breedschelleren“ gilt auch weiterhin. Manchmal hört man auch, dass Krisen etwas Gutes hätten, da



Fédération des Artisans
r.schmit@da.lu
Generalsekretär
+352 42 45 11 - 26

sie einen dazu zwingen, sich zu hinterfragen und neu zu erfinden. Ob dem so ist wird sich in den nächsten Wochen und Monaten zeigen müssen. Es bleibt zu hoffen, dass viele Handwerker die vergangene Zeit eben dazu nutzen, auch mal einen kritischeren Blick auf das eigene Unternehmen zu werfen.

Vielelleicht ist es auch mal an der Zeit, neue Ideen im Betrieb umzusetzen, die immer wieder aufgeschobenen Projekt, ob in der Digitalisierung oder bei der beruflichen Weiterbildung, neu anzuleiern und sich selbst neue Impulse zu geben. Dabei wird die Weiterentwicklung der Kompetenzen der Mitarbeiter und der Unternehmer zweifelsohne eine ebenso wichtige Rolle spielen wie die Optimierungsbestrebungen in Sachen Produktivität. Die Fédération des Artisans hilft Ihnen gerne dabei, ob im Verband, oder mit den Kompetenzzentren für Weiterbildung oder Digitalisierung. Wir freuen uns auf Sie!





SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

Les négociations avec les syndicats sur un aménagement du congé collectif ont échoué.

La crise sanitaire et la fermeture des chantiers et arrêt des activités entre le 18 mars et le 20 avril ont lourdement touché les entreprises du secteur de la construction et du génie civil. La perte moyenne du chiffre d'affaire pendant cette période s'élève à 60 pourcents.

Les aides publiques, tel que le chômage partiel en faveur des salariés, ont en moyenne couvert seulement 50 pourcents des frais des entreprises pendant cette période étant donné le niveau d'investissement et l'utilisation relativement importante de capital (machines, matériaux, hangars, hall de production et de stockage, matériel roulant, etc.)

Les perspectives économiques tant sur les marchés publics que privés sont incertaines, la productivité de la filière se trouve amoindrie en raison de la présence du virus et on peut dire avec certitude que le combat pour la pérennité des entreprises et des emplois ne fait que commencer. C'est dans ce contexte que les employeurs se sont vus contraints de négocier un aménagement du congé collectif, lequel aurait permis aux entreprises de profiter au maximum du temps restant de l'année pour rattraper du retard sur les chantiers, de générer du chiffre d'affaire et de permettre aux salariés, qui eux aussi ont eu un manque à gagner, de rattraper des pertes de salaires. La proposition étant, de déplacer les 3 semaines de congé du mois d'août dans l'année prochaine.

Pour les employeurs, il n'était jamais question de réduire les droits des salariés au congé de retraite.

Vu qu'un report du congé collectif à l'année prochaine n'était pas une option pour les syndicats, les employeurs ont finalement été contraints à proposer la réduction de la période de congé collectif de 3 à 2 semaines en reportant une semaine de congé à 2021.



« À la suite de l'échec des négociations, le congé collectif aura lieu comme prévu les trois premières semaines du mois d'août 2020 avec toutes les conséquences qui en découleront. »

Les salariés ayant déjà effectué la réservation de leurs vacances se voyaient bien évidemment remboursés leurs frais de voyage.

Cette concession des employeurs par rapport à leur demande initiale n'a pas non plus trouvé l'accord des syndicats qui ont strictement refusé de prendre en compte la situation d'urgence dans laquelle les entreprises et leurs salariés se trouvent.

Fédération des Entreprises Luxembourgeoises de Construction et de Génie Civil
p.koehnen@fda.lu
+352 42 45 11 - 31

CONFÉDÉRATION LIEWENSMÄTTELHANDWIERK

Luxemburger Lebensmittelhandwerk: Genuss von nebenan!

Kurze Lieferketten, nahe am Kunden, auch wenn es schwierig wird. Das luxemburgische Lebensmittelhandwerk, bestehend aus Metzgern, Bäckern und Konditoren, spielte während der Zeit der Lockdowns eine wichtige Rolle bei der Versorgung der Bevölkerung mit regionalen und qualitativ hochwertigen Lebensmitteln und damit bei der Erhaltung einer gewissen Lebensqualität in Zeiten der Unsicherheit. Vor kurzem hat Anne Kaiffer die Leitung des Berufsverbandes "Liewensmättelhandwerk a.s.b.l." übernommen, in dem Metzger, Bäcker, Konditoren, Feinköcher und Müller zusammengeschlossen sind.

Als neue Sprecherin des luxemburgischen Lebensmittelhandels hofft sie, dass der Trend zur Verwendung hochwertiger, lokaler, handwerklich hergestellter Lebensmittel die Pandemie überleben wird. Sie unterstreicht die Herausforderungen, die die derzeitigen Beschränkungen für Unternehmen und ihre Mitarbeiter darstellen.

Nach einer Ausbildung im Fleischermanufaktur, die bei Frauen noch immer selten ist, übernahm Anne Kaiffer 2014 den gleichnamigen Familienbetrieb in der "Groussgaass", den sie erfolgreich weiterführt. Auch wenn während der Pandemie in handwerklichen Lebensmittelgeschäften am Stadtrand von Luxemburg-Stadt und im ganzen Land ein zufriedenstellender Kundenverkehr zu beobachten war, ist die Zahl der Kunden, insbesondere in der Hauptstadt selbst, stark zurückgegangen.

Dieses Phänomen erklärt sich dadurch, dass einerseits durch die Beschränkung und Nutzung der Telearbeit weniger Menschen in der Stadt sind und dort essen, und andererseits die Hygienemaßnahmen einen starken Einfluss auf den Kundenverkehr hatten. Der Umsatzerfolg wurde und wird durch Produktivitätseinbußen verschärft und stellt die Unternehmen vor enorme wirtschaftliche und organisatorische Herausforderungen.

Der Verband befürchtet, dass dieser drastische Umsatz- und Produktivitätsrückgang zumindest in den nächsten 6 Monaten anhalten wird, da das Virus immer noch vorhanden ist und die getroffenen Vorsichtsmaßnahmen unser gesamtes Leben einschränken werden.

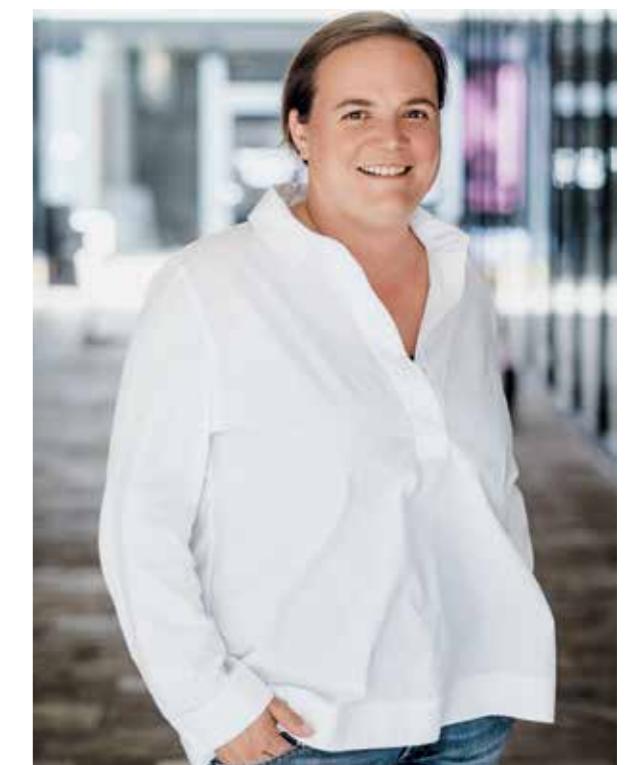
Dennoch weist Anne Kaiffer darauf hin, dass vor allem Konditoreien und Bäckereien bereit sind, Kunden vor Ort zu empfangen und fordern, ihre Salons wieder öffnen zu können.

Der Verband Liewensmättelhandwerk a.s.b.l. hat mit Unterstützung der Fédération des Artisans a.s.b.l., wie andere Verbände auch, einen spezifischen Ratgeber mit Empfehlungen für die Arbeit und den Umgang mit Kunden erstellt. Dieser vom Gesundheitsministerium validierte Leitfaden ermöglicht es Unternehmen, ihre Aktivitäten durchzuführen und gleichzeitig das Risiko einer Infektion mit COVID-19 zu minimieren.

Darüber hinaus wurden viele dieser Gesundheits- und Hygieneempfehlungen vom Nahrungsmittelsektor lange vor der COVID-19-Pandemie angewandt. Tatsächlich verwendet das Lebensmittelhandwerk seit einiger Zeit das HACCP-System (Hazard Analysis and Critical Control Points), ein System zur Einhaltung einer Reihe von Hygiene- und Good-Practice-Standards zur Gewährleistung der Lebensmittelsicherheit.

Schliesslich lädt der Verband Liewensmättelhandwerk den Verbraucher ein, vor Ort einzukaufen. Die Sprecherin des Verbandes weist darauf hin, dass trotz aller Schwierigkeiten im Zusammenhang mit der Pandemie die Versorgung der Bevölkerung während der Eindämmungsphase durch lokale Lieferanten sicher gestellt wurde. Gemeinsam mit ihren Mitarbeitern haben sich die Unternehmen an vorderster Front dafür eingesetzt, die Versorgung der Bevölkerung mit Lebens- und Genussmitteln sicherzustellen.

In dieser Zeit begrieffen die Verbraucher die Bedeutung und Wichtigkeit der



Anne Kaiffer



Confédération Liewensmättelhandwerk
s.sombussolo@fda.lu
+352 42 45 11 - 35



Save the date.

www.fda.lu  www.cdm.lu 

06 JUL 2020 **DEVENEZ MAÎTRE-ARTISAN !**
La Chambre des Métiers organise une séance d'information en ligne pour les intéressés au Brevet de Maîtrise. Inscription gratuite sur brevet.cdm.lu
6 juillet à 18h00 en langue allemande et luxembourgeoise
8 juillet à 18h00 en langue française

06 JUL 2020 **GUDDE MOIEN !**
Le marquage CE. Pour qui, quand et comment ? CE-Kennzeichnung. Für wen, wann und wie ?
www.yde.lu/guddemoien

29 JUN 2020 **CLUB INNOVATION - QUE DIRIEZ-VOUS D'UNE GESTION DES RISQUES PLUS RÉSILIENTE ?**
Les impacts des dernières semaines sur l'ensemble de la chaîne de création de valeur de votre entreprise ne sont plus à démontrer. Savoir les analyser permet non seulement d'améliorer votre plan de déconfinement mais aussi de les intégrer à votre gestion de risques afin de la rendre encore plus performante.


Nous vous invitons à vous rendre sur <https://bit.ly/cdmWebinaires> pour consulter la liste de nos webinaires.

INTRALUX LOCATIONS S.A.
Location Voitures & Véhicules utilitaires



20 rue de Cessange | Tél. : 49 23 23 | Fax : 40 44 58 | www.intralux.lu | info@intralux.lu
Heures d'ouvertures : Du lundi au vendredi : 07h00 - 18h30
Samedi : 07h00 - 12h00 • Dimanche : fermé

GEBERIT ONE

**DAS BESTE
AUS ZWEI WELTEN
WIRD EINS**

**KNOW
HOW
INSTALLED**

Geberit entwickelt sich stetig und mit Erfolg weiter. Nun machen wir den nächsten Schritt und vereinen Know-how hinter der Wand mit Designkompetenz vor der Wand. So schaffen wir mit Geberit ONE voll integrierte, technisch wie ästhetisch clevere Lösungen.
Für ein besseres Bad.



YOUR
BRIDGE
TO LIFE

Envie d'étendre
vos activités ?

SPUERKEESS.LU